

Distribution limitée

WHC-99/CONF.205/ INF.3A

Paris, le 2 juin 1999

Original : Anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Troisième session extraordinaire

Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XI

12 juillet 1999

**Document d'information: Rapport de la mission au Parc national de Kakadu,
Australie, 26 octobre au 1er novembre 1998**

Antécédents

Ce document d'information contient le rapport de la mission au Parc national de Kakadu, Australie, conformément à la demande de la vingt-deuxième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial (22-27 juin 1998).

Autres documents de référence

WHC-99/CONF.205/4	Etat de conservation du Parc national de Kakadu, Australie
WHC-99/CONF.205/INF.3B	Protéger le patrimoine mondial – Kakadu en Australie. Réponse du Gouvernement australien au Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO concernant le Parc national de Kakadu (avril 1999)
WHC-99/CONF.205/INF.3C	Evaluation du Projet de Jabiluka: rapport du Scientifique chargé de la supervision au Comité du patrimoine mondial
WHC-99/CONF.205/INF.3D	Etude écrite réalisée par des experts indépendants des Organismes consultatifs (UICN, ICOMOS et ICCROM) concernant la réduction des menaces causées par la construction de la mine de Jabiluka et représentant des dangers réels et potentiels pour le Parc national de Kakadu
WHC-99/CONF.205/INF.3E	Etude réalisée par un comité scientifique indépendant sur les questions scientifiques liées à l'extraction d'uranium envisagée à Jabiluka concernant l'état de conservation du Parc national de Kakadu, entreprise entre le 22 avril et le 13 mai 1999
WHC-99/CONF.205/INF.4	Extraits du projet de rapport du Rapporteur de la vingt-troisième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial (Siège de l'UNESCO, 5 – 10 juillet 1999) relatifs aux discussions de la troisième session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial

TABLE DES MATIERES

NOTES CONCERNANT CE RAPPORT

REMERCIEMENTS

RESUME ANALYTIQUE ET LISTE DES RECOMMANDATIONS

- 1. ANTECEDENTS DE LA MISSION**
- 2. EXPOSE DU CONTEXTE DE LA CREATION DU PARC NATIONAL DE KAKADU**
- 3. EXPOSE DU CONTEXTE DE L'INCLUSION DU PARC NATIONAL DE KAKADU SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL**
 - 3.1 Introduction**
 - 3.2 Etape I, 1981**
 - 3.3 Etape II, 1987**
 - 3.4 Etape III, 1992**
- 4. EXPOSE DU CONTEXTE CONCERNANT LES OBLIGATIONS INTERNATIONALES DE PROTECTION DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES**
 - 4.1 Introduction**
 - 4.2 Reconnaissance des relations spéciales entre les peuples autochtones et leur terre**
 - 4.3 Respect des droits individuels des peuples autochtones**
 - 4.4 Droits des peuples autochtones à participer aux décisions qui les concernent**
 - 4.5 Droits des peuples autochtones à récupérer des objets culturels retirés de leur terre**
 - 4.6 Déclaration finale**
- 5. PATRIMOINE CULTUREL**
 - 5.1 Valeurs de patrimoine culturel**
 - 5.2 Orientations pour l'inclusion de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril**

6. PATRIMOINE NATUREL

6.1 Valeurs de patrimoine naturel

6.2 Orientations pour l'inclusion de biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril

7. MENACES CONCERNANT DES DANGERS REELS ET POTENTIELS

7.1 Modifications apportées à la « politique des trois mines » pour l'exploitation minière d'uranium en Australie

7.2 Processus d'évaluation d'impact environnemental pour Jabiluka

7.3 Les autres possibilités de broyage pour Jabiluka et Ranger

7.4 Construction de la mine d'uranium de Jabiluka

7.5 Incertitudes scientifiques et nécessité d'une évaluation des risques

7.6 Impact visuel

7.7 Dangers menaçant les valeurs culturelles de la concession minière de Jabiluka

7.8 Le site du Bowyeg Djang (Gecko Dreaming)

7.9 Menaces relatives au patrimoine culturel vivant de Kakadu

7.10 L'accord de 1982

7.11 Absence de reconnaissance du paysage culturel de Kakadu

7.12 Restrictions concernant les limites du Parc national de Kakadu

7.13 Menaces relatives à la poursuite du régime de « cogestion » dans le Parc national de Kakadu

7.14 Détérioration générale de la confiance et de la communication

7.15 La concession minière de Koongarra

7.16 La ville de Jabiru

8. AUTRES MENACES

8.1 Gestion des incendies et des animaux sauvages

8.2 Végétaux envahissants

8.3 Crapauds géants

CARTES

- Carte I Carte du bien du patrimoine mondial du Parc national de Kakadu, Australie, montrant l'emplacement des concessions minières de Ranger, Jabiluka et Koongarra (enclaves situées à l'extérieur du Parc et bien du patrimoine mondial) et de la ville de Jabiru (située à l'intérieur du site du patrimoine mondial)
- Carte II Les trois étapes du Parc national de Kakadu
- Carte III Concessions minières de Jabiluka et Ranger, deux zones classées par la Commission du patrimoine australien sous le nom d'Ensemble des sites de Djawaumbu-Madjawarna
- Carte IV Emplacement des principaux sites d'art aborigène et sites archéologiques du Parc national de Kakadu, y compris le site archéologique connu sous le nom de Malakananja II (à l'intérieur de la concession minière de Jabiluka)
- Carte V Emplacement approximatif du site du Boyweg Djang (Gecko Dreaming)

PHOTOS

- Photo 1 Vue aérienne montrant l'état de construction de la mine d'uranium dans la concession minière de Jabiluka en octobre 1998.
- Photo 2 Vue aérienne de la mine d'uranium de Ranger en octobre 1998.

ANNEXES

- Annexe I Déclaration reçue du Professeur Jon Altman, préparée en collaboration avec le Dr Roy Green (24 novembre 1998)
- Annexe II Mandat (août 1998)
- Annexe III Itinéraire (avec une liste des membres de la mission et des observateurs de l'Etat partie)

NOTES CONCERNANT CE RAPPORT

Ce rapport présente les conclusions et recommandations de la mission effectuée au Parc national de Kakadu du 26 octobre au 1^{er} novembre 1998. Conformément au mandat de la mission (voir Annexe II du présent rapport), ce rapport est essentiellement centré sur les périls réels et potentiels pour les valeurs de patrimoine mondial du Parc national de Kakadu que constitue le projet d'exploitation de la mine de Jabiluka et il présente des recommandations concernant des mesures destinées à réduire ces menaces.

La préparation du rapport s'est faite en plusieurs étapes qui ont donné à chaque fois l'occasion à tous les membres de la mission de commenter ces projets. Lors de la dernière étape du projet de rédaction, tous les membres de la mission ont été invités par le Président du Comité du patrimoine mondial – qui dirigeait la mission – à ajouter des remarques personnelles ou fondées s'ils le souhaitaient. La déclaration reçue de la part du Professeur Jon Altman, rédigée en collaboration avec le Dr John Green, est jointe en Annexe I. Les cinq autres membres de la mission ont approuvé le rapport et l'ont soutenu. Ces cinq membres sont le Professeur F. Francioni, (Président, Comité du patrimoine mondial), B. von Droste (Directeur, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO), P. Dugan (UICN), P. Parker (ICOMOS) et J. Cook (Service des Parcs nationaux des Etats-Unis).

REMERCIEMENTS

L'équipe de la mission tient à exprimer ses remerciements les plus sincères aux autorités australiennes pour avoir accueilli et coordonné cette mission. Elle remercie également les différents partenaires concernés pour le haut niveau de diffusion de l'information et la qualité des communications écrites et orales qui lui ont été fournies.

RESUME ANALYTIQUE ET LISTE DES RECOMMANDATIONS

La mission prend note de l'obligation pour les Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* d'identifier, de protéger, de conserver et de transmettre le patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle aux générations futures.

Après évaluation des informations mises à sa disposition dans les documents de référence et les propositions des partenaires concernés et à la suite de visites et de survols du site, la mission a conclu que le Parc national de Kakadu est confronté à un certain nombre de menaces sérieuses qui le mettent en péril à la fois réel et potentiel.

Les recommandations énumérées ci-dessous, qui reflètent les principales conclusions de la mission, ont été formulées afin de remédier aux sérieuses menaces pesant sur le Parc national de Kakadu.

Recommandation 1 : La mission a noté les graves dangers réels et potentiels qui menacent les valeurs culturelles et naturelles du Parc national de Kakadu et qui sont essentiellement dus au projet d'exploitation minière et de broyage d'uranium à Jabiluka. La mission recommande donc l'abandon du projet d'exploitation minière et de broyage d'uranium à Jabiluka.

Recommandation 2 : La mission a noté les sérieuses inquiétudes et préoccupations exprimées par certains des plus éminents scientifiques australiens quant au degré élevé inacceptable d'incertitudes scientifiques concernant le dessin de la mine de Jabiluka, l'élimination des résidus miniers et les impacts possibles sur les écosystèmes du bassin d'alimentation. La mission partage ces sujets de préoccupation et recommande donc l'application du principe de précaution qui exige l'arrêt des opérations d'exploitation minière à Jabiluka.

Recommandation 3 : Il faut empêcher tout nouveau empiètement visuel dû à la prospection minière d'uranium menaçant l'intégrité du Parc national de Kakadu, ainsi que l'expansion progressive du développement urbain et de l'infrastructure dans la ville de Jabiru située dans le périmètre du bien du patrimoine mondial, ou qui y soit associée.

Recommandation 4 : La mission recommande que le plan de gestion du site du patrimoine culturel de Jabiluka soit aussi complet que possible. Il devrait être élaboré selon les meilleures pratiques internationales en matière de gestion du patrimoine culturel. Cela devrait être réalisé en consultation et avec la participation de l'ICOMOS-Australie, de l'Académie australienne des sciences humaines, de la Commission du patrimoine australien et de l'Organisme de protection des zones aborigènes du Territoire du Nord (AAPA). La mission recommande que tous les efforts soient faits pour assurer, par la participation, la négociation et la communication avec les propriétaires traditionnels, les gardiens et les gestionnaires, la constitution d'un inventaire culturel précis pour la conservation des sites culturels situés dans le périmètre de la concession de la mine de Jabiluka. La mission estime qu'il faudrait prendre contact avec l'Académie australienne des sciences humaines pour proposer une demande d'expertise australienne ou internationale de renommée mondiale afin d'entreprendre la revue du plan de gestion du patrimoine culturel annoncée par le gouvernement australien durant la mission.

Recommandation 5 : La mission recommande, en toute première priorité, de réaliser une carte culturelle exhaustive de la concession minière de Jabiluka et du site de Boyweg et de ses limites, afin d'assurer la protection de ces éléments intégrants du paysage culturel exceptionnel de Kakadu. Ce relevé et ce travail de cartographie culturelle doivent être entrepris par des anthropologues confirmés travaillant en collaboration avec des gardiens aborigènes. La mission recommande que l'Organisme de protection des zones aborigènes du Territoire du Nord (AAPA) entreprenne et documente une étude complète d'identification du site qui comprenne un relevé des limites du site. Les anthropologues devront rendre compte à un comité représentatif de l'Organisme de protection des zones aborigènes du Territoire du Nord (AAPA), de la Commission du patrimoine australien et de la Corporation des Aborigènes de Gundjehmi et leur travail devra être soumis à un examen d'experts indépendants au moyen d'une étude objective et impartiale réalisée par des pairs.

Recommandation 6 : La mission recommande que le gouvernement australien joue un rôle directeur et décisif en supervisant la mise en œuvre immédiate et effective des recommandations de l'étude d'impact social de la région de Kakadu (KRSIS). La mise en œuvre des recommandations de la KRSIS devrait permettre la mise en place de structures dans les douze mois, afin de commencer à réduire les impacts socioculturels régionaux négatifs du développement sur le peuple aborigène, qui représentent un danger potentiel pour les valeurs culturelles reconnues lors de l'inscription du Parc national de Kakadu sur la Liste du patrimoine mondial au titre du critère de patrimoine culturel (vi).

Recommandation 7 : La mission note l'existence des droits de prospection minière d'*Energy Resources Australia Ltd* (ERA) en ce qui concerne la concession minière de Jabiluka. La mission reconnaît également les droits coutumiers (ainsi que les responsabilités) de la plus ancienne propriétaire traditionnelle, Mme Yvonne Margarulu, concernant son opposition à un développement qu'elle estime devoir être irrémédiablement préjudiciable à son pays comme à son peuple. La mission estime qu'il incombe au gouvernement australien de reconnaître les relations particulières des Mirrar vis-à-vis de leurs terres et leurs droits de participer aux décisions qui les concernent. La mission est donc d'avis que le gouvernement australien, ainsi que les autres signataires, doivent reconsidérer le statut de l'accord de 1982 et le transfert de propriété de 1991 afin d'assurer le maintien des droits fondamentaux des propriétaires traditionnels.

Recommandation 8 : La mission estime que tout l'ensemble du paysage culturel exceptionnel de Kakadu doit être reconnu et protégé. La mission recommande que l'on demande à l'Etat partie de proposer au Comité du patrimoine mondial une plus large reconnaissance des traditions culturelles vivantes exceptionnelles des propriétaires traditionnels de Kakadu par l'application du critère de patrimoine culturel (iii) et des catégories de paysages culturels du patrimoine mondial. La mission estime que les traditions vivantes des propriétaires traditionnels et gardiens de Kakadu et leurs liens spirituels avec leurs terres constituent le fondement de l'intégrité du paysage culturel.

Recommandation 9 : La mission recommande que le gouvernement australien étudie la faisabilité de l'extension des limites du Parc national de Kakadu et bien du patrimoine mondial, afin d'assurer une protection accrue d'une plus grande partie du bassin d'alimentation de l'East Alligator River. La mission a reconnu que ce pourrait être une longue procédure. Celle-ci devrait impliquer la participation totale des propriétaires traditionnels dont il faudrait obtenir l'accord, en particulier si l'expansion devait inclure

des terres détenues à titre de pleine propriété inaliénable par les Aborigènes. La mission estime que le travail en vue de l'expansion recommandée du Parc ne devrait pas entraver les efforts pour traiter les questions plus immédiates et urgentes recensées dans ce rapport.

Recommandation 10 : La mission recommande que le gouvernement australien entreprenne de bien plus amples négociations avant d'exiger immédiatement un siège pour un représentant du gouvernement du Territoire du Nord au sein du Conseil de gestion de Kakadu. La mission recommande en outre que le gouvernement australien assure, au cas où un représentant du gouvernement du Territoire du Nord siégerait au Conseil de gestion de Kakadu, de nommer deux autres membres aborigènes (comme l'a suggéré le Ministre Hill lors d'une réunion avec l'équipe chargée de la mission) pour maintenir une nette majorité des deux tiers des membres aborigènes du Conseil. La mission recommande également de réexaminer les changements proposés en ce qui concerne le statut du Directeur des Parcs nationaux.

Recommandation 11 : La mission considère qu'il est impératif de restaurer la confiance et la communication dont elle avait constaté et noté la perte. La mission est d'avis, conformément à l'*Aboriginal Land Rights Act*, qu'il faut continuer à exiger une consultation en bonne et due forme avec les propriétaires traditionnels lorsqu'il s'agit d'étudier toutes les questions liées à la gestion de leurs terres. De plus, la mission engage vivement tous les partenaires autochtones ou non-autochtones ayant un intérêt dans la région de Kakadu, à entamer un dialogue transculturel pour assurer la conservation des valeurs patrimoniales exceptionnelles de Kakadu pour les générations futures.

Recommandation 12 : S'agissant de la nécessité de développer et de renforcer la confiance et la communication communautaire avec le Groupe de scientifiques chargé de la supervision du site, la mission recommande le maintien de la présence de l'ERISS à Jabiru et le réexamen de la question de la composition du Comité consultatif.

Recommandation 13 : La mission est d'avis que le gouvernement australien devrait débattre de l'abrogation du *Koongarra Project Area Act* de 1981 (qui propose de modifier les limites du Parc national de Kakadu pour permettre l'exploitation minière à Koongarra) avec les propriétaires traditionnels et rechercher leur consentement afin d'inclure la concession d'exploitation minière de Koongarra dans le Parc et d'empêcher par conséquent toute activité minière.

Recommandation 14 : En constatant que la ville minière et touristique de Jabiru est située dans l'enceinte du bien du patrimoine mondial, la mission s'est interrogée sur la compatibilité du développement croissant et de l'expansion de Jabiru avec la conservation du patrimoine mondial. La mission est d'avis que le développement de l'urbanisme et des infrastructures de Jabiru devrait être strictement contrôlé et recommande que les Parcs de l'Australie du Nord et le Conseil de gestion jouent un rôle accru dans la gestion actuelle et la planification future de la ville de Jabiru en concertation avec les propriétaires traditionnels. Le Comité du patrimoine mondial pourrait souhaiter disposer d'une évaluation concernant l'avenir de Jabiru et pourrait donc souhaiter demander la soumission d'un plan sur l'avenir de la ville en rapport avec les objectifs visant à protéger les valeurs de patrimoine mondial du Parc.

Recommandation 15 : Pour ce qui est de *Mimosa pigra* et *Salvinia molesta*, la mission recommande de déterminer et garantir des fonds appropriés (séparés des fonds de gestion globale), sans que cela se fasse au détriment du budget d'autres priorités relatives à la protection et à la gestion du Parc.

Recommandation 16 : La mission recommande que des fonds et ressources complémentaires soient octroyés pour faire des recherches sur la menace potentielle que représentent les crapauds géants pour le Parc national de Kakadu et pour prendre des mesures afin d'enrayer cette menace.

La mission est d'avis que les recommandations et les actions relatives à la conservation future du Parc national de Kakadu préalablement approuvées par la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial à Kyoto, Japon, (30 novembre - 5 décembre 1998), soient mises en œuvre dans un esprit de transparence totale et de consultation auprès de l'opinion publique australienne. La mission conseille qu'une médiation professionnelle de haut niveau entre les partenaires concernés constitue le point de départ de cette mise en œuvre.

1. ANTECEDENTS DE LA MISSION

Durant leurs vingt et unième et vingt-deuxième sessions, en 1997 et 1998, respectivement, le Comité du patrimoine mondial et son Bureau ont reçu de l'Union mondiale pour la nature (UICN) des rapports sur l'état de conservation du Parc national de Kakadu. Ces rapports ont signalé des menaces potentielles dues au projet de début de construction d'une mine d'uranium dans la concession minière de Jabiluka, située à l'intérieur d'une enclave du bien du patrimoine mondial. En octobre 1996, le Congrès mondial de conservation de l'UICN a adopté une résolution concernant la conservation du Parc national de Kakadu qui faisait allusion à la nécessité d'empêcher le développement des mines d'uranium de Jabiluka et de Koongarra (concession minière également située dans une enclave du bien du patrimoine mondial – voir carte I) s'il était démontré que de telles activités minières constituaient un danger pour les valeurs de patrimoine mondial de Kakadu. Cette résolution ainsi qu'une déclaration de l'UICN ont été présentées au Bureau à sa vingt-deuxième session en juin 1998.

Des organisations non gouvernementales australiennes et internationales de protection de l'environnement, les propriétaires traditionnels de la concession minière de Jabiluka (le peuple aborigène des Mirrar), ainsi que des particuliers et des groupes parlant au nom des propriétaires traditionnels se sont opposés au projet minier car ils estiment que des activités minières à Jabiluka auront un impact irréversible sur l'intégrité des valeurs culturelles et naturelles de patrimoine mondial du Parc national de Kakadu et sur le patrimoine culturel des Mirrar. Les terres traditionnelles des Mirrar couvrent les concessions minières de Ranger et Jabiluka, la commune de Jabiluka et d'autres zones situées dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

En 1997 et 1998, le gouvernement du Commonwealth d'Australie a fourni des rapports au Comité et au Bureau pour montrer son engagement en faveur de la conservation des valeurs de patrimoine mondial du Parc national de Kakadu. Ces rapports ont notamment détaillé l'évaluation et le processus d'approbations impliquant deux niveaux du gouvernement en Australie – celui du Commonwealth et du Territoire du Nord – qui ont permis la poursuite du développement du site de la mine d'uranium de Jabiluka. Ces rapports ont également souligné le processus d'évaluation mené pour déterminer les options de broyage et de gestion des résidus pour la mine de Jabiluka (les possibilités de broyage à Jabiluka et Ranger).

Les données techniques et informations concernant le projet d'exploitation minière de Jabiluka et ses impacts environnementaux et culturels sont volumineuses et complexes. Différents partenaires concernés ont des opinions diverses et souvent contradictoires sur les impacts potentiels du projet minier sur les valeurs de patrimoine mondial du Parc national de Kakadu. Par conséquent, le Bureau du Comité du patrimoine mondial, à sa vingt-deuxième session tenue au Siège de l'UNESCO à Paris, du 22 au 27 juin 1998, a demandé au Président du Comité de diriger une mission en Australie et au Parc national de Kakadu. La mission initialement prévue du 4 au 10 octobre 1998 a été remise à plus tard par le ministre australien de l'Environnement. Cette mission a eu lieu par la suite, du 26 octobre au 1^{er} novembre 1998. L'itinéraire de la mission ainsi que la liste de ses membres et des observateurs de l'Etat partie sont inclus ci-joint à l'Annexe III.

Les buts et objectifs de la mission sont présentés dans le Mandat de la mission inclus à l'Annexe II du présent rapport.

2. EXPOSE DU CONTEXTE DE LA CREATION DU PARC NATIONAL DE KAKADU

La création du Parc national de Kakadu en 1978 a prélué à la restauration et à la réhabilitation de certains paysages et écosystèmes qui se dégradaient, notamment à cause de l'impact d'espèces introduites comme le buffle. La création du Parc incluait également une première reconnaissance et un appui en faveur des droits du peuple aborigène par le gouvernement du Commonwealth. Ces droits étaient associés à des possibilités économiques ainsi qu'à l'existence de structures politiques et de soutien social par la création d'organes et d'organisations comme le Northern Land Council, les associations aborigènes et plus tard le Conseil de gestion du Parc national de Kakadu. Les profits miniers, par exemple pour la mine d'uranium de Ranger, qui fonctionne maintenant depuis plus de 18 ans, devaient être partagés au profit des peuples aborigènes et du peuple australien dans son ensemble.

Inévitablement, une situation aussi complexe exigeait des compromis et une adaptation à de nombreux intérêts. Trois adaptations évidentes incluait notamment la supposition d'une exploitation minière à la limite et à l'intérieur – sans en faire partie pour autant – des systèmes naturels et culturels d'un parc national, la reconnaissance des droits fonciers des Aborigènes conditionnés par une cession-bail pour des raisons de conservation ou d'exploitation minière, et la supposition que l'apport de fortes sommes d'argent au sein de la communauté aborigène serait positif dans l'ensemble.

Les conditions sont extrêmement différentes vingt-cinq ans après que ces dispositions aient été prises. La section 7.17 de ce rapport mentionne certains succès remportés en conservation. Dans le domaine de la justice sociale et des droits des Aborigènes, il existe maintenant un cadre juridique étendu pour la discussion, la revue et la résolution des questions relatives aux droits et intérêts des Aborigènes par rapport à leur terre. L'*Aboriginal Land Rights (Northern Territory) Act 1976* du Commonwealth est en cours d'étude et d'examen. Les avantages et impacts sociaux et économiques sur le peuple aborigène de la région de Kakadu ont également été étudiés très récemment par l'Etude d'impact social pour la région de Kakadu (KRSIS) (voir section 7.9 ci-dessous).

3. EXPOSE DU CONTEXTE DE L'INCLUSION DU PARC NATIONAL DE KAKADU SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

3.1 Introduction

L'exposé du contexte qui suit provient essentiellement des propositions d'inscription du Parc national de Kakadu aux étapes I, II et III présentées par le Commonwealth d'Australie. Il est également fait référence aux évaluations techniques réalisées à l'époque par l'UICN et l'ICOMOS.

Le Parc national de Kakadu, Australie, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en trois étapes : l'Etape I en 1981 (6.144 km²), l'Etape II en 1987 (extension de 6.929 km²) et l'Etape 3 en 1992 (pour arriver à la superficie totale de 19.804 km²) (voir carte II).

3.2 Etape I, 1981

A l'**Etape I**, Kakadu a été inscrit sur la Liste sur la base du **critère de patrimoine culturel (iii)** pour ses sites d'art et ses sites archéologiques et des **critères de patrimoine naturel (ii), (iii) et (iv)** pour sa large gamme d'écosystèmes présentant une grande intégrité, ses habitats et ses espèces, ses valeurs panoramiques et scientifiques ainsi que ses valeurs pour la recherche et la science. La proposition d'inscription de l'Etape I indique que le Parc national est loué à bail au Directeur des Parcs nationaux et du Service de la Faune par les **propriétaires traditionnels aborigènes**. La proposition d'inscription mentionne plusieurs **zones d'exploitation minière** comme ayant été « exclues » du Parc (à savoir la **concession minière de Koongarra**) et se réfère également à un scientifique superviseur « responsable de contrôler et de limiter les effets de l'**exploitation minière d'uranium** dans la région des rivières Alligator. La Figure 3 de la proposition d'inscription montre les densités de sites archéologiques et sites d'art rupestre dans la région de Kakadu. L'une de ces points de densité comprenant une « **zone archéologique** » et **un certain nombre de sites d'art rupestre** correspond à l'emplacement de la concession minière de Jabiluka bien que cela ne soit pas explicitement marqué comme tel sur la Figure.

3.3 Etape II, 1987

La proposition d'inscription de Kakadu à l'**Etape II** était une projet d'inscription de l'ensemble de la zone du Parc national de Kakadu visée aux Etapes I et II, sur la base des mêmes critères de patrimoine naturel et culturel qu'à l'Etape I (voir section 3.2 ci-dessus). Le site archéologique de **Malakananja II** est mentionné comme l'un des sites archéologiques importants apparaissant à l'Etape II et il est utilisé pour justifier l'inclusion de la zone visée à l'Etape II sur la Liste du patrimoine mondial¹. Malakananja II est noté parmi les « sites archéologiques importants apparaissant à l'Etape II » avec « des meules comptant parmi les premiers témoignages mondiaux de cette technique de préparation de la nourriture ». Il est mentionné ultérieurement comme offrant « certains des plus anciens témoignages de la technique des haches polies et de la préparation de pigments datant d'au moins 13.000 ans ».

La proposition d'inscription mentionne les fortes densités de sites archéologiques occupés comme étant situées « dans les plaines d'inondation des rivières East et South Alligator, à l'interface des estuaires et des environnements d'eau douce et dans la région représentée à l'Etape II par l'enclave extérieure de Jabiluka ». La proposition d'inscription comprenait une référence à la **mine d'uranium de Ranger située** dans le bassin d'alimentation de la crique de Magela comme représentant « une menace potentielle pour les zones en aval et pour les contrôles écologiques rigoureux » ayant « empêché des effets négatifs sur le Parc ». Les deux cartes accompagnant la proposition d'inscription de l'Etape II, tout en indiquant le contour général des concessions minières de Ranger et de Jabiluka, ne les classent pas clairement comme des concessions minières enclavées à l'extérieur de la zone proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

¹ Comme il est noté à la section 7.7 ci-dessous, Malakananja II ne figurait pas à l'intérieur des limites de la zone de patrimoine mondial à l'Etape I, II ou III mais est situé dans la concession minière de Jabiluka située à l'extérieur de la zone de patrimoine mondial.

3.4 Etape III, 1992

La proposition d'inscription de Kakadu à l'Etape III a été faite sur la base des **critères de patrimoine culturel (i) et (vi)** et non du critère de patrimoine culturel (iii) comme aux Etapes I et II². La proposition d'inscription justifiait également l'inclusion de Kakadu à l'Etape III sur la Liste en utilisant le critère de patrimoine naturel (ii) et en se référant particulièrement à **l'interaction humaine avec l'environnement**. A sa quinzième session, le Bureau a clairement déclaré que l'extension proposée à Kakadu aux Etapes I et II afin d'inclure l'Etape III augmenterait d'un tiers la superficie du site du patrimoine mondial et que la proposition d'inscription initiale de 1981 était modifiée de manière importante. Le Bureau a par conséquent considéré la proposition d'inscription de l'Etape III comme une **nouvelle proposition d'inscription**.

Le site archéologique de **Malakananja II** est mentionné plusieurs fois dans la proposition d'inscription de l'Etape III comme l'un des sites archéologiques importants qui témoignent de plus de 50.000 ans d'occupation humaine dans la région de Kakadu, justifiant donc l'inclusion de Kakadu à l'Etape III sur la Liste du patrimoine mondial³.

Dans son évaluation de l'Etape III de Kakadu en 1992, l'UICN a indiqué que les aspects à long terme du traitement des déchets et de la récupération définitive de la mine d'uranium de Ranger suscitent certaines inquiétudes. L'UICN a déclaré qu'en plus de l'enclave extérieure de la mine d'uranium de Ranger, il existe également deux autres concessions enclavées à l'extérieur du Parc et du bien du patrimoine mondial, dont l'une (Jabiluka) est située près d'une importante plaine d'inondation à l'intérieur du Parc. L'UICN a également évoqué les perspectives de nouvelles activités minières de l'Etape III considérées comme exclues, mais elle a rappelé qu'il fallait surveiller en permanence les effets potentiels futurs sur Kakadu de l'exploitation minière d'uranium à l'extérieur du Parc et dans l'intérieur de l'enclave. L'UICN a fait des commentaires sur le caractère artificiel des lignes droites qui forment les limites de Kakadu et a fait remarquer les avantages d'utiliser des critères écologiques/hydrologiques pour délimiter l'aire protégée. L'UICN a estimé que la proposition d'inscription de l'Etape III garantissait la disparition de la menace d'exploitation minière d'or à Coronation Hill, dans le bassin d'alimentation de la rivière de South Alligator. L'UICN a fait remarquer que la seule cause de préoccupation provenait de

² Le critère de patrimoine culturel (iii) avait été utilisé pour justifier l'inclusion des Etapes I et II du Parc national de Kakadu sur la Liste du patrimoine mondial. Entre 1980 et 1992, le critère de patrimoine culturel (iii) était ainsi décrit :

« apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une civilisation disparue ».

La proposition d'inscription de l'Etape III note que :

« Le Parc national de Kakadu répond à certains aspects du critère (iii) dans la mesure où il apporte un témoignage unique, ou du moins exceptionnel sur une civilisation. Il ne répond pas totalement à ce critère car il y a eu une occupation permanente de la région et la civilisation ne peut donc être considérée comme disparue ».

³ Comme il est noté à la section 7.7, ci-dessous, Malakananja II n'était pas inclus à l'intérieur des limites de l'Etape I, II ou III du bien du patrimoine mondial mais est situé dans la concession minière de Jabiluka, enclave située à l'extérieur du bien du patrimoine mondial. *Environment Australia* a noté que :

« Ces sites et zones mentionnés précédemment étaient tous connus et enregistrés avant la proposition d'inscription du Parc sur la Liste du patrimoine mondial. Un certain nombre d'entre eux ont été mentionnés dans les documents de la proposition d'inscription. Ils ne faisaient pas partie de la zone proposée à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial car ils étaient situés dans une localité qui non seulement faisait partie d'une concession minière mais ne faisait pas non plus partie du Parc. Il avait donc été estimé qu'ils ne répondraient pas aux conditions nécessaires pour l'inscription de biens énoncées dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. »
(*Environment Australia*, septembre 1998.)

possibles effets futurs de l'exploitation minière dans les petites concessions extérieures qui pourraient causer des problèmes dans l'avenir.

4. EXPOSE DU CONTEXTE CONCERNANT LES OBLIGATIONS INTERNATIONALES DE PROTECTION DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

4.1 Introduction

Etant donné que la plus grande partie du Parc national de Kakadu appartient ou est revendiquée par le peuple aborigène et que les terres traditionnelles du peuple aborigène mirrar couvrent les concessions de Ranger et Jabiluka, la commune de Jabiluka et d'autres zones avoisinantes à l'intérieur du bien du patrimoine mondial, il est important de retracer l'évolution du droit international après l'adoption de la *Convention du patrimoine mondial*, qui a abouti appuyer de plus en plus les revendications des peuples autochtones pour faire reconnaître leur culture vivante. Cette évolution est particulièrement évidente dans les domaines du droit international qui concernent a) les relations entre les peuples et la terre ; b) le respect des droits de l'homme ; c) le droit de participer aux décisions qui les concernent ; et d) le droit de récupérer les objets culturels retirés de leur terre.

4.2 Reconnaissance des relations spéciales entre les peuples autochtones et leur terre

Le caractère spécial du rapport entre les peuples autochtones et leur terre a été reconnu à la fois dans la pratique du Comité des droits de l'homme des Nations Unies aux termes du Pacte relatif aux droits civils et politiques, et dans les décisions des tribunaux des différents pays.

4.3 Respect des droits des peuples autochtones

S'agissant des droits de l'homme, les normes juridiques internationales concernant les peuples autochtones incluent l'interdiction de la discrimination, la protection des minorités comme prévu à l'article 27 du Pacte des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques, et ce qui est le plus important, le droit à l'autodétermination. Ce dernier droit a été totalement reconnu comme un droit à l'autonomie au sein d'Etats existants dans de récentes promulgations législatives, dispositions en vue de l'autonomie et dans des déclarations gouvernementales de politique intérieure.

4.4 Droits des peuples autochtones à participer aux décisions qui les concernent

Le droit de participer aux décisions concernant la vie et le développement des peuples autochtones a fait l'objet d'une reconnaissance encore plus explicite et directe dans les normes juridiques et les institutions internationales. La Convention n° 169 du BIT indique que les peuples autochtones et tribaux « doivent avoir le droit de décider de leurs propres priorités en ce qui concerne le processus du développement, dans la mesure où celui-ci a une incidence sur leur vie, leurs croyances, leurs institutions et leur bien-être spirituel et les terres qu'ils occupent ou utilisent d'une autre manière ». Avec encore plus de force, la Déclaration de 1993 sur les droits des peuples autochtones affirme que « Les peuples autochtones ont le droit de définir des priorités et d'élaborer des stratégies pour la mise en valeur et l'utilisation de leurs terres, territoires et autres ressources. Ils ont notamment le droit d'exiger que les Etats obtiennent leur consentement, exprimé librement et en toute connaissance de cause, avant l'approbation de tout

projet concernant leurs terres, territoires et autres ressources, et portant, en particulier, sur la mise en valeur, l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérales, des ressources en eau ou de toutes autres ressources. » Bien que cette Déclaration ne soit pas contraignante du point de vue juridique, il faut noter que ses principes sous-jacents ont été appliqués dans de récentes décisions des plus hautes cours nationales. De même, la Banque mondiale a adopté depuis 1991 des directives opérationnelles demandant « la participation des peuples autochtones à la prise de décision lors de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation de projets ... pour faire en sorte que les peuples autochtones ne subissent pas d'effets négatifs au cours du processus de développement ... et qu'ils reçoivent des avantages sociaux et économiques compatibles avec leur culture ».

4.5 Droits des peuples autochtones à récupérer des objets culturels retirés de leur terre

Finally, la reconnaissance de l'intérêt général de la communauté internationale envers la préservation de la culture des peuples autochtones est mentionnée dans les dispositions spéciales adoptées dans la Convention de l'Unidroit de 1995 sur le retour d'objets culturels volés ou illégalement exportés. L'article 3, par. 8 prévoit que l'action en restitution d'un bien culturel volé à des communautés autochtones ou tribales n'est pas soumise au délai de prescription applicable au patrimoine culturel ordinaire mais au régime exceptionnel d'imprescriptibilité (article 3, par. 4) ou dans un délai plus long prévu par son droit (article 3, par. 5).

4.6 Déclaration finale

A la lumière de ce qui précède, il est clair que sans tenir du compte du fait que les autochtones sont considérés comme des sujets indépendants du droit international, ils jouissent de certains droits vis-à-vis de l'Etat où ils se trouvent, dont le droit à l'identité propre et au respect de leur identité collective et de leur culture vivante. Il est proposé que ces droits soient pris en compte dans l'interprétation des dispositions concernées de la *Convention du patrimoine mondial* de 1972 et de ses *Orientations* et soient par conséquent étudiés dans la perspective de la conservation et de la gestion du bien du patrimoine mondial considéré ici, le Parc national de Kakadu. Ceci est conforme aux principes énoncés à l'article 31, par. 3 de la Convention de Vienne sur le droit des traités.

5 PATRIMOINE CULTUREL

5.1 Valeurs de patrimoine culturel

Le Parc national de Kakadu à l'Etape III a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères de patrimoine culturel (i) et (vi). Lors de l'inscription⁴, le Parc national de Kakadu a été jugé

⁴ Le critère de patrimoine culturel (iii) avait été utilisé pour justifier l'inclusion des Etapes I et II du Parc national de Kakadu sur la Liste du patrimoine mondial. Entre 1980 et 1992, le critère de patrimoine culturel (iii) était ainsi décrit :

« apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une civilisation disparue ».

Après modification par le Comité du patrimoine mondial à sa seizième session en décembre 1992, le texte du critère de patrimoine culturel (iii) est actuellement le suivant :

« apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur **une tradition culturelle** ou **une civilisation vivante** ou disparue » (*Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*) (gras ajouté ici).

- (i) représenter une réalisation artistique unique, un chef-d'œuvre du génie créateur ;
- (vi) être directement ou matériellement associé à des événements ou des idées ou croyances ayant une signification universelle exceptionnelle (Paragraphe 24a des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 1991).⁵

« Les valeurs de patrimoine mondial culturel du Parc sont liées à ses sites d'art exceptionnels, ses sites archéologiques et ses sites associés à l'époque du Dreaming. Les sites culturels sont extrêmement anciens et témoignent d'un espace de temps continu depuis l'époque du Pléistocène jusqu'à maintenant. En même temps, ils font également partie d'une tradition culturelle vivante qui continue aujourd'hui. Les sites dénotent une grande diversité, à la fois en termes d'espace et de temps, et pourtant l'image dominante est celle d'un développement culturel continu. L'état de préservation des sites est généralement très bon et comme les sites sont protégés au titre du statut de parc national, ce niveau de préservation a des chances de se maintenir. Les sites d'art en eux-mêmes représentent une réalisation artistique unique.

Cette combinaison de caractères rend les sites culturels de Kakadu rares, sinon uniques au monde. » (*Environment Australia*, septembre 1998).

5.2 Orientations pour l'inclusion de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril

Conformément au paragraphe 77 des *Orientations*, « Un bien du patrimoine mondial – répondant à la définition des Articles 1 et 2 de la Convention – peut être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril par le Comité s'il juge que la situation de ce bien correspond au moins à l'un des critères » décrits au paragraphe 78 pour les biens culturels et 79 pour les biens naturels. On estime qu'un bien culturel est confronté à un péril prouvé quand le bien est menacé par un danger prouvé, précis et imminent, tel que :

- (a) altération grave des matériaux ;
- (b) altération grave des structures et/ou du décor ;
- (c) altération grave de la cohérence architecturale et urbanistique ;
- (d) altération grave de l'espace urbain ou rural, ou de l'environnement naturel ;
- (e) perte significative de l'authenticité historique ;
- (f) dénaturation grave de la signification culturelle. (Paragraphe 78 (i) des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 1998).

⁵ Lors de la proposition d'inscription de l'Etape III, le critère de patrimoine culturel (vi) n'incluait pas de référence aux « traditions vivantes ». Toutefois, la proposition d'inscription elle-même utilisait les traditions vivantes de Kakadu pour justifier l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Après modification par le Comité du patrimoine mondial à sa seizième session, en décembre 1992, le texte du critère de patrimoine culturel (vi) est maintenant le suivant :

« être directement ou matériellement associé à des événements ou des **traditions vivantes**, des **idées ou des croyances ayant une signification universelle exceptionnelle** » (*Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*) (gras ajouté ici).

On estime qu'un bien culturel est confronté à un péril prouvé quand il est confronté à des menaces graves qui pourraient avoir des effets nuisibles sur ses caractéristiques essentielles, menaces telles que :

- (a) modification du statut juridique du bien, de nature à diminuer le degré de protection ;
- (b) carence d'une politique de conservation ;
- (c) menaces du fait de projets d'aménagement du territoire ;
- (d) menaces du fait de plans d'urbanisme ;
- (e) conflit armé venant ou menaçant d'éclater ;
- (g) changements progressifs dus à des facteurs géologiques ou climatiques, ou à d'autres facteurs du milieu naturel. (Paragraphe 78 (ii) des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 1998).

La section 7 du présent rapport décrit les périls prouvés et potentiels qui menacent les valeurs culturelles du Parc national de Kakadu.

6. PATRIMOINE NATUREL

6.1 Valeurs de patrimoine naturel

L'Etape III du Parc national de Kakadu a également été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères de patrimoine naturel (ii), (iii) et (iv). Lors de l'inscription, le Parc national de Kakadu a été reconnu comme répondant aux conditions suivantes :

- (ii) être des exemples éminemment représentatifs d'importants processus écologiques en cours, de l'évolution biologique et de l'interaction de l'homme avec son environnement naturel ; à distinguer des périodes de développement de la terre, cela est centré sur des processus en cours dans le développement de communautés, de plantes et d'animaux terrestres, de formes terrestres et d'organismes marins et aquatiques ; ou⁶
- (iii) contenir des phénomènes naturels, des formations ou des caractéristiques sans pareil, par exemple des exemples exceptionnels des plus importants écosystèmes, des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles, ou des combinaisons exceptionnelles d'éléments naturels et culturels ; ou⁷

⁶ En décembre 1992, la seizième session du Comité du patrimoine mondial a supprimé de ce critère la référence à « l'interaction de l'homme avec son environnement naturel », de telle sorte que la description actuelle de ce critère est la suivante :

« Etre des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins. » (*Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 1998).

⁷ En décembre 1992, la seizième session du Comité du patrimoine mondial a supprimé la référence aux « ensembles exceptionnels d'éléments naturels et culturels » de ce critère, de telle sorte que la description actuelle de ce critère est la suivante :

« Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles. » (*Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 1998).

- (iv) contenir les habitats naturels les plus importants et les plus représentatifs pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ; (Paragraphe 44a des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 1991).

« Les valeurs de patrimoine mondial naturel du Parc sont liées à ses caractéristiques naturelles et ses processus exceptionnels. La grande superficie du Parc, ainsi que le fait qu'il a subi relativement peu de perturbations en raison d'établissement européen, explique que ces caractéristiques et processus soient relativement bien préservés. Les enregistrements climatiques préservés dans les régions côtières et de plaines d'inondation expliquent les processus géomorphiques importants. S'agissant de l'évolution biologique, le Parc offre une occasion particulière d'étudier des processus évolutifs de grande ampleur dans un paysage intact, particulièrement ceux qui ont trait aux tropiques humides/arides. Les vestiges archéologiques et l'art rupestre de la région de Kakadu représentent un exemple exceptionnel de l'interaction de l'homme avec l'environnement naturel.

Le Parc national possède des caractéristiques d'une grande beauté naturelle et de magnifiques paysages panoramiques. Ses points essentiels sont ses marécages d'importance internationale, son escarpement spectaculaire et ses caractéristiques particulières.

Biologiquement, le Parc est paradoxalement représentatif et unique. Il est représentatif des écosystèmes d'une vaste zone du nord de l'Australie mais il est unique dans la mesure où il comprend un système fluvial presque complet et toutes les grandes formes terrestres et types d'habitats de cette zone, ainsi que d'autres que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Ces caractères font que Kakadu possède la plus large gamme d'habitats et le plus grand nombre d'espèces de toute autre zone de taille similaire située dans la partie nord de l'Australie où règne un climat de mousson. Sa situation sous les tropiques de la mousson d'un continent renommé pour sa faune originale et endémique en souligne l'importance du point de vue de la science et de la conservation. » (*Environment Australia*, septembre 1998).

6.2 Orientations pour l'inclusion de biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril

Conformément au paragraphe 77 des *Orientations*, « un bien du patrimoine mondial – répondant à la définition des Articles 1 et 2 de la Convention – peut être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril par le Comité s'il juge que la situation de ce bien correspond au moins à l'un des critères » énoncés au paragraphe 78 pour les biens culturels et au paragraphe 79 pour les biens naturels. On estime qu'un bien naturel est confronté à un péril prouvé quand le bien est menacé par un danger prouvé, précis et imminent, tel que :

- (a) un déclin sérieux dans la population des espèces en danger ou des autres espèces d'une valeur universelle exceptionnelle pour la protection desquelles le bien

- concerné a été juridiquement établi, déclin dû soit à des facteurs naturels, tels que la maladie, ou à des facteurs humains, tels que le braconnage ;
- (b) une grave altération de la beauté naturelle ou de l'intérêt scientifique du bien, résultant, par exemple, d'un établissement humain, de la construction de réservoirs d'eau entraînant la submersion d'une surface importante du bien, d'aménagements industriels et agricoles, tels que : grands travaux publics ou privés, exploitation minière, pollution, emploi d'insecticides ou d'engrais, exploitation des forêts, collecte de bois de chauffage, etc. ;
 - (c) l'empiétement d'établissements humains sur les limites ou en amont de biens dont ils menacent l'intégrité. (Paragraphe 79 (i), *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 1998).

On estime qu'un bien naturel est confronté à un danger potentiel lorsque pèsent sur lui des menaces graves qui pourraient avoir des effets nuisibles sur ses caractéristiques essentielles, menaces telles que :

- (a) modification du statut juridique protégeant le bien ;
- (b) projets de réinstallation de populations ou de développement, concernant le bien lui-même, ou ainsi situés que leurs conséquences menacent le bien ;
- (c) conflit armé venant ou menaçant d'éclater ;
- (d) plan de gestion manquant, inadéquat ou incomplètement mis en œuvre. (Paragraphe 79 (ii) des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 1998).

La section 7 du présent rapport décrit les dangers réels et potentiels qui menacent les valeurs naturelles du Parc national de Kakadu.

7. MENACES CONCERNANT DES DANGERS REELS ET POTENTIELS

Après évaluation des informations mises à sa disposition dans les documents de référence et les propositions des partenaires concernés et à la suite de visites et de survols du site, la mission a conclu que le Parc national de Kakadu est confronté à de graves menaces énumérées plus loin, qui le mettent en péril à la fois réel et potentiel.

La mission recommande un certain nombre de mesures correctives pour s'assurer que les graves menaces et dangers qui pèsent sur le Parc national de Kakadu sont maîtrisés. Les mesures correctives sont présentées sous forme de recommandations numérotées.

7.1 Modifications apportées à la « politique des trois mines » pour l'exploitation minière d'uranium en Australie

Entre 1983 et mars 1996, une « politique des trois mines » a été appliquée en Australie en ce qui concerne l'exploitation minière. Cette politique limitait le nombre de mines d'uranium opérationnelles en Australie à trois (y compris la mine de Ranger, enclave située à l'intérieur du Parc national de Kakadu mais n'en faisant pas partie), ce qui excluait par conséquent la possibilité d'extraire du minerai d'uranium dans les concessions de Jabiluka ou Koongarra (toutes deux situées à l'intérieur du bien du patrimoine mondial mais n'en faisant pas partie). Un changement de politique en mars 1996 a mis un terme à cette limitation au nombre de nouvelles mines d'uranium en Australie.

La mission a été informée que la mine d'uranium à ciel ouvert de Ranger continuerait probablement à fonctionner encore sept ou huit ans. Le projet d'exploitation minière de Jabiluka prévoirait donc le fonctionnement simultané de deux mines d'uranium dans la région de Kakadu. La mission note que cela est en contradiction avec la recommandation de l'Enquête de Fox (menée il y a plus de 20 ans) à propos du développement progressif des mines dans la région des fleuves Alligator.

La mission estime que le changement de politique d'exploitation minière aura un sérieux impact sur l'intégrité du Parc national de Kakadu car il a ouvert la voie à la construction d'au moins une nouvelle mine d'uranium à l'intérieur – mais sans faire partie – du Parc, ainsi qu'au développement concomitant d'un soutien infrastructurel accru dans les environs.

La mission estime que ce changement significatif de politique d'exploitation minière de l'uranium et les implications de ce changement pourraient ne pas avoir été correctement communiqués au Comité du patrimoine mondial, ni/ou parfaitement compris par lui lors de ses vingtième ou vingt et unième sessions en 1996 et 1997 respectivement.

7.2 Processus d'évaluation d'impact environnemental pour Jabiluka

Les processus adoptés pour l'évaluation de la proposition de la mine de Jabiluka ont donné lieu à un débat animé. Le gouvernement du Commonwealth a informé la mission que les procédures suivies étaient conformes aux obligations légales et prévoyaient la possibilité de commentaires du public ainsi que d'experts.

Les débats récents ont été centrés sur les 77 « recommandations » faites par le ministre de l'Environnement et du Patrimoine, le sénateur Hill, à la suite des processus d'évaluation, et de leur conversion en « conditions » par le ministre des Ressources et de l'Energie, le sénateur Parer. L'ERA (le partisan de l'exploitation minière) doit se soumettre à ces « conditions » avant que le gouvernement du Commonwealth n'envisage de délivrer un permis d'exportation de l'uranium lorsque la mine devrait devenir totalement opérationnelle (selon les prévisions actuelles, ce serait environ en l'an 2000). Certains partenaires concernés estiment que le fait d'interpréter les « recommandations » comme des « conditions » en a affaibli la rigueur. La mission s'est montrée préoccupée par la possibilité d'une diminution des contrôles écologiques. Le gouvernement du Commonwealth a réassuré que les recommandations n'avaient pas été atténuées.

7.3 Les autres possibilités de broyage pour Jabiluka et Ranger

Le gouvernement du Commonwealth a décidé que tous les résidus miniers concernés par le projet d'exploitation minière de Jabiluka seraient enfouis sous terre. De plus, le gouvernement a évalué deux options concernant le broyage du minerai qu'il est prévu d'extraire à Jabiluka : la solution de broyage à Jabiluka et la solution de broyage à Ranger.

Le broyage du minerai de Jabiluka à Ranger était et demeure l'option préconisée par l'ERA pour le développement du projet de Jabiluka. Cela impliquerait la construction d'une nouvelle route entre les concessions minières de Ranger et Jabiluka. La mission reconnaît que la solution de broyage à Ranger aurait moins d'impact direct sur la région de Jabiluka mais la plus ancienne propriétaire traditionnelle n'en veut pas car elle est fondamentalement opposée à l'exploitation

minière. Bien que ce ne soit pas l'option préférée sur le plan écologique, l'ERA a actuellement l'intention d'installer un broyeur à Jabiluka.

7.4 Construction de la mine d'uranium de Jabiluka

Malgré la préoccupation exprimée par la vingt-deuxième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial qui s'est réuni au Siège de l'UNESCO du 22 au 27 juin 1998, la construction d'une nouvelle mine d'uranium a commencé en juin-juillet 1998 dans la concession minière de Jabiluka, à l'intérieur d'une enclave du Parc national de Kakadu. Le Bureau avait noté que « L'exploitation de l'uranium dans une zone présentant un intérêt naturel et culturel élevé est un sujet sensible et une source de préoccupation. »

La photo 1 montre l'état de construction de la mine d'uranium dans la concession minière de Jabiluka à la fin du mois d'octobre 1998. La mine de Jabiluka, contrairement à la mine à ciel ouvert de Ranger, est une mine souterraine. Cette mine souterraine requiert cependant d'importants travaux et installations en surface.

La mission est préoccupée du fait que la construction de la mine, ainsi que l'exploitation minière d'uranium à Jabiluka, aient été présentées comme un fait accompli. Il convient de noter ici que le paragraphe 56 des *Orientations* précise clairement que :

« 56. Le Comité du patrimoine mondial a invité les Etats parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, à l'informer, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'UNESCO, de leurs intentions d'entreprendre ou d'autoriser, dans une zone protégée par la Convention, des restaurations importantes ou de nouvelles constructions, qui pourraient modifier la valeur de patrimoine mondial du bien. La notification devrait se faire le plus tôt possible (par exemple, avant la rédaction des documents de base pour des projets précis) et avant que des **décisions difficilement réversibles** ne soient prises, afin que le Comité puisse participer à la recherche de solutions appropriées pour assurer la conservation intégrale de la valeur du site comme patrimoine mondial. » (*Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 1998) (gras ajouté ici).

La mission met sérieusement en doute la compatibilité de l'exploitation minière, et en particulier de l'exploitation minière d'uranium à une telle proximité et à un emplacement en amont d'un bien du patrimoine mondial. Elle considère que la mine de Jabiluka contribue à faire peser des menaces qui représentent des **risques réels et potentiels** pour les valeurs culturelles et naturelles du bien du patrimoine mondial. Ces menaces sont décrites plus en détail ci-après aux sections 7.5 à 7.17.

Recommandation 1 : La mission a noté les graves dangers réels et potentiels qui menacent les valeurs culturelles et naturelles du Parc national de Kakadu et qui sont essentiellement dus au projet d'exploitation et de broyage d'uranium à Jabiluka. La mission recommande donc l'abandon du projet d'exploitation minière et de broyage d'uranium à Jabiluka.

7.5 Incertitudes scientifiques et nécessité d'une évaluation des risques

Il existe trois domaines d'incertitudes scientifiques qui amènent à conclure à un danger potentiel : (i) le degré d'incertitude quant à la qualité de la modélisation hydrologique effectuée lors de la conception du plan de gestion de l'eau pour le site minier et l'implication que cela pourrait

aboutir à un déversement d'eau de la mine dans le système de la Swift Creek ; (ii) le degré d'incertitude concernant l'efficacité du processus de bétonnage pour le stockage des résidus miniers dans l'espace libre de la mine, et (iii) le degré d'incertitude concernant les impacts possibles sur les écosystèmes du bassin hydrographique.

La mission a reçu de nombreuses informations de l'ERA et du Groupe de scientifiques chargé de la supervision (SSG). La mission reconnaît la validité des analyses scientifiques effectuées par l'ERA et la valeur du rôle et du travail du Groupe de scientifiques chargé de la supervision (SSG). Toutefois, à la lumière des préoccupations exprimées par certains des scientifiques les plus qualifiés et respectés d'Australie, et de l'incertitude que soulèvent ces préoccupations, la mission estime qu'il vaut mieux ne pas poursuivre l'exploitation minière à Jabiluka sans s'occuper des conséquences, mais d'appliquer plutôt le principe de précaution⁸ qui exige l'arrêt des activités minières à Jabiluka.

Il existe également une incertitude exprimée par l'ERA quant à l'emplacement et l'étendue du gisement d'uranium à Jabiluka et il en découle donc une incertitude quant à l'ampleur finale et à la durée d'utilisation de la mine de Jabiluka. Cette incertitude associée aux préoccupations scientifiques appuie encore la conclusion selon laquelle le bien est confronté à un danger potentiel selon les termes du paragraphe 79 des *Orientations*.

Etant donné les incertitudes mentionnées ci-dessus, la mission note qu'il aurait fallu procéder à une évaluation officielle des risques en ce qui concerne le projet d'exploitation minière à Jabiluka. Les processus d'évaluation des risques peuvent confronter des facteurs sérieux de haute probabilité aux différents risques liés à l'environnement. La mission considère que cela est essentiel pour obtenir une image réaliste de l'impact général probable de la mine.

Recommandation 2 : La mission a noté les sérieuses inquiétudes et préoccupations exprimées par certains des plus éminents scientifiques australiens quant au degré élevé inacceptable d'incertitudes scientifiques concernant le dessin de la mine de Jabiluka, l'élimination des résidus miniers et les impacts possibles sur les écosystèmes du bassin d'alimentation. La mission partage ces sujets de préoccupation et recommande donc l'application du principe de précaution qui exige l'arrêt des opérations d'exploitation minière à Jabiluka.

7.6 Impact visuel

La mission reconnaît que bien que la concession de Jabiluka ne fasse pas juridiquement partie du Parc et du bien du patrimoine mondial, l'emplacement du site minier dans une enclave à l'intérieur du périmètre du Parc, et en particulier dans la zone située entre l'escarpement et la plaine d'inondation de Magela, est une atteinte à la beauté naturelle des magnifiques paysages panoramiques des marécages d'importance internationale et de l'escarpement adjacent (voir photo I). Le présent impact sera encore augmenté si l'on construit la route entre Jabiluka et Ranger selon le projet actuel (« Possibilité de broyage à Ranger ») ou, sinon, si le minerai d'uranium extrait de Jabiluka était broyé sur le site minier (« Possibilité de broyage à Jabiluka »).

⁸ Il convient de noter ici que le Bureau à sa vingt-deuxième session a atteint un consensus sur la nécessité de poursuivre en se fondant sur le principe de précaution même en l'absence de données complètes. On peut appliquer ici le principe 15 de la Déclaration de Rio de 1992 qui est le suivant :

« ...En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. »

Il a été dit à la mission que l'impact visuel de la mine souterraine de Jabiluka est insignifiant comparé à celui de la mine à ciel ouvert de Ranger (voir photo II). Bien que la mission note que le site minier de Jabiluka n'est pas visible du sol par les visiteurs du Parc, elle note qu'il est très visible d'avion lorsque les visiteurs font des survols leur permettant d'apprécier les paysages panoramiques qui font la célébrité de Kakadu et ont permis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. La mission juge donc que l'impact visuel de Jabiluka, à 22 km au nord de Ranger et de Jabiru, est un impact supplémentaire distinct et important. Il faut noter par ailleurs que l'exploitation minière de l'uranium est la principale raison de l'expansion de la ville de Jabiru située dans le périmètre du site du patrimoine mondial, ainsi que du développement de l'infrastructure associée. On ne peut nier la nette intrusion visuelle de Jabiru sur l'intégrité du Parc national de Kakadu.

La mission estime donc que la mine de Jabiluka constitue un danger réel pour les valeurs de patrimoine mondial naturel de Kakadu dans la mesure où il constitue une détérioration de la « beauté naturelle ou de la valeur scientifique du bien », selon le paragraphe 79 (i)(b) des *Orientations*. Il y a déjà un début d'impact avec le commencement des opérations d'exploitation minière à Jabiluka en juin 1998.

Recommandation 3 : Il faut empêcher tout nouveau empiètement visuel dû à la prospection minière d'uranium menaçant l'intégrité du Parc national de Kakadu, ainsi que l'expansion progressive du développement urbain et de l'infrastructure dans la ville de Jabiru située dans le périmètre du bien du patrimoine mondial, ou qui y soit associée.

7.7 Dangers menaçant les valeurs culturelles de la concession minière de Jabiluka

La mission a été informée de l'importance anthropologique et archéologique de la concession minière de Jabiluka. Bien que la concession minière de Jabiluka soit une enclave qui ne fasse pas partie du Parc national de Kakadu (ni donc du bien du patrimoine mondial), certains partenaires concernés, dont des propriétaires traditionnels et des gestionnaires, des universitaires et autres ont fourni à la mission une preuve écrasante et incontestée indiquant que les valeurs culturelles de la concession minière étaient au moins égales à celles du Parc national contigu, classé au patrimoine mondial.

La mission a appris l'existence des deux zones situées dans la concession minière de Jabiluka et à qui la Commission du patrimoine australien reconnaît une valeur de Territoire national⁹. Ces deux zones sont connues sous le nom collectif d'Ensemble des sites de Djawumbu-Madjawarna et comprennent l'important site archéologique de Malakananja II qui a servi à justifier l'inclusion de l'Étape III de Kakadu sur la Liste du patrimoine mondial. La carte III montre l'emplacement de la concession minière de Jabiluka, la zone du projet de Ranger, le Parc national de Kakadu et l'ensemble des sites de Djawumbu-Madjawarna ainsi que l'emplacement approximatif de Malakananja II. Comme il a été noté précédemment, Malakananja II est situé dans le périmètre de la concession minière de Jabiluka.

La valeur de l'ensemble des sites de Djawumbu-Madjawarna (y compris l'élément indépendant de Jabiluka et Malakananja II) est en partie reconnue par la Commission du patrimoine australien qui a classé l'élément indépendant de Jabiluka sur le Registre du Territoire national. De plus, les

⁹ La mission a été informée que l'ERA ne cherchait pas à avoir accès à ces parties de la concession minière.

valeurs culturelles exceptionnelles de la concession minière de Jabiluka ont été reconnues dans la proposition d'inscription de l'Etape III sur la Liste du patrimoine mondial. *Environment Australia* note que :

« Ces sites et zones mentionnées ci-dessus étaient tous connus avant la proposition d'inscription du Parc sur la Liste du patrimoine mondial. Un certain nombre d'entre eux ont été mentionnés dans le document de proposition d'inscription. Ils ne faisaient pas partie de la zone proposée à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en raison de leur emplacement dans une localité qui non seulement faisait partie d'une concession minière mais ne faisait pas partie du Parc. Il a donc été jugé qu'ils ne répondraient pas aux conditions requises pour l'inscription de biens aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. »
(*Environment Australia*, septembre 1998)

La mission est préoccupée du fait que l'intégrité culturelle de la concession minière de Jabiluka (et particulièrement celle des zones classées par la Commission du patrimoine australien comprenant l'élément indépendant de Jabiluka et Malakananja II) est potentiellement directement menacée par la proximité et l'ampleur de la construction de la mine. Cela constitue un impact potentiel sur les valeurs culturelles du bien du patrimoine mondial qui lui est contigu. Ces menaces devraient s'intensifier au fur et à mesure du développement de la mine.

La mission a conclu que l'existence de sites sacrés, de sites et de sentiers de la période du Dreaming et d'autres zones possédant une signification spirituelle particulière pour le peuple aborigène n'avait pas été parfaitement étudiée lors de l'établissement (1) des limites initiales de la concession minière de Jabiluka, (2) du site de construction de la mine, (3) des limites des zones jugées importantes par la Commission du patrimoine australien, ou (4) des limites de la zone de patrimoine mondial. La mission a réalisé que cela avait pu résulter des méthodologies et normes d'étude et de documentation de l'époque, qui avaient tendance à se concentrer essentiellement sur les sites archéologiques, sites d'occupation, sites funéraires et sites d'art rupestre et non sur les sites possédant une valeur anthropologique ou associative.

La mission a été préoccupée d'apprendre qu'il n'y avait pas eu d'étude générale archéologique et anthropologique réalisée dans le cadre du processus d'évaluation d'impact environnemental utilisé pour l'approbation de la construction de la mine d'uranium de Jabiluka. La construction de la mine a commencé sans que ce travail essentiel ait été fait. De plus, la mission a eu la preuve par ICOMOS-Australie et des universitaires australiens que, d'une manière générale, le suivi écologique et l'obligation de rendre compte concernant la construction de la mine de Jabiluka ne s'étendaient pas au domaine du patrimoine culturel. La mission estime qu'il est important que les sites d'importance locale, régionale, nationale et internationale situés dans le périmètre de la concession minière de Jabiluka soient correctement protégés par des normes établies suivant la meilleure pratique internationale en matière de gestion du patrimoine culturel. Enfin, la mission pense que la meilleure pratique internationale dans le domaine de l'environnement et une approche prudente doivent également être étendues à la protection des valeurs culturelles (voir la Recommandation 4 ci-dessous).

A cet égard, la mission a noté le début récent du travail relatif au Plan de gestion du patrimoine culturel pour la concession minière de Jabiluka. La mission approuve la décision du gouvernement australien qui lui a été annoncée, suivant laquelle le Plan de gestion provisoire du patrimoine culturel serait soumis à une étude réalisée par des pairs d'ICOMOS-Australie, de l'Académie australienne des sciences humaines, de la Commission du patrimoine australien et de

l'Organisme de protection des zones aborigènes du Territoire du Nord (AAPA). La mission recommande que tous les efforts soient faits pour assurer une participation complète, des négociations et une communication avec les propriétaires traditionnels, les gardiens et les gestionnaires, afin d'assurer la constitution d'un inventaire culturel précis permettant la conservation des sites culturels situés dans le périmètre de la concession de la mine de Jabiluka.

L'attention de la mission a été attirée sur les impacts dus à la poussière et aux vibrations sur les sites d'art rupestre et sites archéologiques (situés à la fois dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et de la concession minière) au cours de la construction de la mine et de l'exploitation minière elle-même. La mission a pu se rendre compte que certains processus de contrôle et de suivi avaient été mis en place à cet égard. La mission suggère que l'on poursuive une étude très attentive des impacts dus à la poussière et aux vibrations sur les sites d'art rupestre et les sites archéologiques de cette zone. Sur ce point, la mission note qu'un éminent spécialiste en ce domaine est maintenant consulté par le scientifique chargé de la supervision. La mission approuve l'engagement récent par le gouvernement australien de ce spécialiste de renommée mondiale pour évaluer l'impact potentiel de la poussière, des vibrations, etc. sur les abris d'art rupestre et les sites d'occupation à la fois dans le périmètre du site de la mine de Jabiluka et, il faut espérer, également aux alentours du site.

Recommandation 4 : La mission recommande que le plan de gestion du site du patrimoine culturel de Jabiluka soit aussi complet que possible. Il devrait être élaboré selon les meilleures pratiques internationales en matière de gestion du patrimoine culturel. Cela devrait être réalisé en consultation et avec la participation de l'ICOMOS-Australie, de l'Académie australienne des sciences humaines, de la Commission du patrimoine australien et de l'Organisme de protection des zones aborigènes du Territoire du Nord (AAPA). La mission recommande que tous les efforts soient faits pour assurer une participation complète, des négociations et de la communication avec les propriétaires traditionnels, les gardiens et les gestionnaires, afin d'assurer la constitution d'un inventaire culturel précis pour la conservation des sites culturels situés dans le périmètre de la concession de la mine de Jabiluka. La mission estime qu'il faudrait prendre contact avec l'Académie australienne des sciences humaines pour proposer une demande d'expertise australienne ou internationale de renommée mondiale afin d'entreprendre la revue du plan de gestion du patrimoine culturel annoncée par le gouvernement australien durant la mission.

7.8 Le site du Bowyeg Djang (Gecko Dreaming)

La mission a été informée du système de croyances du peuple aborigène qui se réfère aux caractéristiques naturelles du paysage et à tout le monde vivant qu'il renferme, créé au cours d'une période maintenue souvent connue sous le nom de « Dreaming ». Le paysage – y compris des sites particuliers, des caractéristiques et des sentiers – a été formé, modifié et s'est chargé de spiritualité au cours de cette période de création.

La mission a noté la preuve incontestée de l'existence du **site du Boyweg Djang (Gecko Dreaming)** à l'intérieur de la concession minière de Jabiluka. Boyweg est un site qui a été documenté dans la littérature depuis au moins 1978.

« Il existe une autre zone aborigène importante à l'intérieur de la concession minière de Jabiluka : la localité connue sous le nom de Boyweg, qui couvre une partie de la vallée où l'on construit la mine. Boyweg se caractérise essentiellement par un marécage gorgé d'eau. Cette zone ne fait pas partie du classement de l'ensemble des sites de Djawumbu-

Madjawarna au registre du territoire national. Le site du Boyweg (ou gecko) a été décrit comme un site aborigène sacré associé à la période du Dreaming et il est considéré par certains comme un site sacré dangereux. (...) un ensemble de sites connu sous le nom de Boyweg-Almudj, « Almudj » se référant au Serpent arc-en-ciel – célèbre personnage du Dreaming connu à travers de vastes étendues de l’Australie. »
(*Environment Australia*, septembre 1998.)

Alors que le fait que le paysage de Kakadu est chargé de spiritualité a été utilisé pour justifier la proposition d’inscription et le classement sur la Liste du patrimoine mondial, le site du Boyweg n’a pas été spécialement mentionné.

Certains Mirrar, et en particulier leur plus ancienne porte-parole (Mme Yvonne Margarula) sont essentiellement inquiets de l’impact destructeur possible de la mine d’uranium de Jabiluka sur le site du Dreaming de Boyweg. Cette peur reflète les profondes inquiétudes du père maintenant décédé de Mme Margarula quant aux impacts potentiellement destructeurs de la mine de Ranger (également située sur le territoire des Mirrar) sur le paysage religieux/spirituel des autochtones. Etant donné l’importance et la profondeur de la déclivité de la mine de Jabiluka et sa proximité souterraine avec le site du Boyweg (voir carte II), la mission estime que l’incertitude et la crainte ressenties sont bien compréhensibles.

La mission considère que la question de la demande de classement du site de Boyweg comme site sacré et la nécessité d’en définir les limites exigent une résolution urgente et distincte. Cela est particulièrement important car la « zone d’influence » est de plus en plus connue et contestée à mesure que les dimensions physiques du site minier, du portail et de la déclivité de la mine deviennent de plus en plus apparents. La mission est parvenue à un consensus selon lequel l’ERA devrait volontairement suspendre toute activité qui pourrait directement ou indirectement avoir un impact sur les zones proposées comme englobant le site du Boyweg. La mission recommande, en toute première priorité, de réaliser une carte culturelle exhaustive de la concession minière de Jabiluka et du site de Boyweg et de ses limites, afin d’assurer la protection de ces éléments intégrants du paysage culturel exceptionnel de Kakadu. Il est important, pour favoriser de futures relations communautaires harmonieuses, conformément à la communication du Conseil des Mines d’Australie concernant les Codes de conduite, d’épuiser tous les recours juridiques et la possibilité de contestation juridique à l’avenir lors du relevé de Boyweg. Il est important d’entreprendre une procédure régulière.

Recommandation 5 : La mission recommande, en toute première priorité, de réaliser une carte culturelle exhaustive de la concession minière de Jabiluka et du site de Boyweg et de ses limites, afin d’assurer la protection de ces éléments intégrants du paysage culturel exceptionnel de Kakadu. Ce relevé et ce travail de cartographie culturelle doivent être entrepris par des anthropologues confirmés travaillant en collaboration avec des gardiens aborigènes. La mission recommande que l’Organisme de protection des zones aborigènes du Territoire du Nord (AAPA) entreprenne et documente une étude complète d’identification du site qui comprenne un relevé des limites du site. Les anthropologues devront rendre compte à un comité représentatif de l’Organisme de protection des zones aborigènes du Territoire du Nord (AAPA), de la Commission du patrimoine australien et de la Corporation des Aborigènes de Gundjehmi et leur travail devra être soumis à un examen d’experts indépendants au moyen d’une étude objective et impartiale réalisée par des pairs.

7.9 Menaces relatives au patrimoine culturel vivant de Kakadu

L'intégrité des valeurs associatives de patrimoine mondial reconnues par l'inscription du Parc national de Kakadu sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du critère (vi) dépend de la capacité des communautés aborigènes affectées de maintenir leurs relations traditionnelles avec leur terre. Il est clair que cette capacité, et donc les valeurs de patrimoine culturel vivant qui ont permis le classement de Kakadu sont manifestement menacées. Les traditions vivantes sont directement et indirectement touchées par les activités minières à Jabiluka ainsi que par d'autres détresses sociales et économiques.

La mission estime que les menaces qui pèsent sur les traditions culturelles vivantes de Kakadu ont augmenté depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en trois étapes en 1981, 1987 et 1992. La nature des incursions dans la zone de Kakadu – exploitation minière, tourisme, urbanisation et augmentation de la population des résidents – a été documentée de manière approfondie dans l'Étude d'impact social de la région de Kakadu (KRSIS) achevée en juillet 1997.

En analysant la situation sociale et économique des peuples aborigènes de la région de Kakadu, la KRSIS a fait une découverte importante qui intéresse le présent rapport de mission. La KRSIS a noté qu'alors que des investissements économiques substantiels avaient été réalisés par des associations aborigènes, en particulier dans le tourisme, il y a eu, pour nombre de raisons, dont l'accroissement de la population, peu de progrès soutenu dans l'amélioration de la condition sociale et économique des communautés aborigènes malgré l'importante quantité d'argent fournie au peuple aborigène de cette région. La mission a également reconnu que bien qu'il y ait un certain nombre de causes qui contribuent aux détresses sociales et économiques citées dans les rapports de la KRSIS mentionnés plus haut, il n'est pas douteux que l'argent de l'exploitation minière – et le débat que cela entraîne – alimente cette détresse.

La KRSIS a fait beaucoup de recommandations pour une action positive immédiate de la part de tous les protagonistes – le gouvernement australien, le gouvernement du territoire du Nord, l'ERA, Parks Australia North, des organisations représentatives des Aborigènes (et particulièrement le Northern Land Council) et des organisations régionales d'Aborigènes (comme la Gundjehmi Aboriginal Association). Au bout d'une quinzaine de mois, la grande majorité des recommandations n'ont pas été appliquées et ce n'est que maintenant qu'un processus de mise en œuvre se met en place sous la direction de M. Bob Collins.

Recommandation 6 : La mission recommande que le gouvernement australien joue un rôle directeur et décisif en supervisant la mise en œuvre immédiate et effective des recommandations de l'étude d'impact social de la région de Kakadu (KRSIS). La mise en œuvre des recommandations de la KRSIS devrait permettre la mise en place de structures dans les douze mois, afin de commencer à réduire les impacts socioculturels régionaux négatifs du développement sur le peuple aborigène, qui représentent un danger potentiel pour les valeurs culturelles reconnues lors de l'inscription du Parc national de Kakadu sur la Liste du patrimoine mondial au titre du critère de patrimoine culturel (vi).

7.10 L'accord de 1982

En 1982, lorsqu'un projet plus ancien d'exploitation de l'uranium dans la concession minière de Jabiluka était à l'étude, et parce que la concession minière de Jabiluka était une terre appartenant

aux Aborigènes au titre de l'*Aboriginal Land Rights (Northern Territory) Act 1976*, il fallait l'accord des propriétaires traditionnels pour pouvoir poursuivre les travaux de la mine.

« En 1982, un accord a pu être conclu, conformément à la section 43 de cette loi, entre la société minière et le Northern Land Council (qui agissait au nom des propriétaires traditionnels). Cet accord (...) concernait la protection des sites sacrés aborigènes. L'accord (ci-après dénommé « accord de 1982 ») est un accord entre le Northern Land Council et Pancontinental Mining Limited et Getty Oil Development Company Limited.

(...) Energy Resources of Australia (ERA) avait acheté la concession minière à Pancontinental en 1991. En décembre 1991, le Northern Land Council a consenti à transférer à l'ERA le droit d'administrer le projet de Jabiluka. (*Environment Australia*, septembre 1998).

Certains partenaires concernés ont avisé la mission que l'accord de 1982 qui autorisait l'exploitation minière à Jabiluka, avait été conclu dans des conditions qui ne seraient pas acceptables aujourd'hui. Les griefs particuliers portaient sur le fait que l'accord avait été conclu dans une ambiance qui laissait entendre qu'un refus mettrait en danger les droits fonciers des Aborigènes dans la région et empêcherait le flot de subsides qui à l'époque représentait l'un des rares moyens du peuple aborigène d'assurer son existence.

Les propriétaires traditionnels ont également affirmé que les accords ultérieurs, tels que l'accord de 1991 concernant le transfert de propriété de Pancontinental à l'ERA n'avaient pas été totalement compris par les signataires.

D'autres partenaires concernés estiment qu'il faut respecter la section 43 de l'accord de 1982 relatif à l'exploitation minière d'uranium à Jabiluka, de même que le document de 1991 sur le transfert de propriété.

La mission considère que Jabiluka constitue un seuil critique dans les relations entre le peuple aborigène de Kakadu et l'impact de l'infrastructure liée au développement sur leur pays et leurs croyances, et que par conséquent toute poursuite ou intensification du débat sur cette question risque de détériorer encore davantage le régime politique aborigène régional, de mettre en péril et à terme de faire disparaître le patrimoine culturel vivant des peuples autochtones, et en particulier des Mirrar, dans la région. La mission juge qu'il incombe au gouvernement australien de reconnaître les relations particulières des Mirrar vis-à-vis de leurs terres et leurs droits de participer aux décisions qui les concernent (voir section 4 ci-dessus) et par conséquent de reconsidérer le statut de l'accord de 1982 et le transfert de propriété de 1991.

Pour résumer, la mission considère qu'il faut respecter les croyances fermement enracinées des propriétaires traditionnels et que, par ailleurs, la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* (dans ce cas, la protection des traditions culturelles vivantes reconnues par l'inscription au patrimoine mondial) doit prendre en compte les droits fondamentaux des peuples autochtones (voir section 4 ci-dessus).

Recommandation 7 : La mission note l'existence des droits de prospection minière d'*Energy Resources Australia Ltd* (ERA) en ce qui concerne la concession minière de Jabiluka. La mission reconnaît également les droits coutumiers (ainsi que les responsabilités) de la plus ancienne propriétaire traditionnelle, Mme Yvonne Margarulu, concernant son opposition à un développement qu'elle estime devoir être irrémédiablement préjudiciable à son pays comme à

son peuple. La mission estime qu'il incombe au gouvernement australien de reconnaître les relations particulières des Mirrar vis-à-vis de leurs terres et leurs droits de participer aux décisions qui les concernent. La mission est donc d'avis que le gouvernement australien, ainsi que les autres signataires, doivent reconsidérer le statut de l'accord de 1982 et le transfert de propriété de 1991 afin d'assurer le maintien des droits fondamentaux des propriétaires traditionnels.

7.11 Absence de reconnaissance du paysage culturel de Kakadu

La mission a pu réaliser constamment que la tradition culturelle vivante de Kakadu, reconnue par l'inscription au patrimoine mondial, est fondée sur les relations spéciales que les propriétaires traditionnels aborigènes entretiennent avec leur terre. Toutefois, en décembre 1992, lors de l'inscription de l'Etape III de l'inscription du Parc national de Kakadu sur la Liste du patrimoine mondial, Kakadu n'a pas été estimé ou évalué en tant que paysage culturel potentiel du patrimoine mondial car, à cette date, les catégories de paysages culturels n'avaient pas encore été approuvées par le Comité du patrimoine mondial¹⁰. Ce point a été noté plusieurs fois, tout récemment par l'ICOMOS à la vingt-deuxième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial en juin 1998. A cette date, l'ICOMOS a fait part de la nécessité de mieux évaluer toute la diversité des valeurs culturelles, y compris des valeurs spirituelles et des traditions culturelles vivantes, à Kakadu et dans la concession minière de Jabiluka. L'ICOMOS a également fait observer que lors de l'inscription sur la Liste, la proposition d'inscription en tant que paysage culturel n'avait pas été possible et elle a suggéré que Kakadu puisse être considéré à l'avenir comme un paysage culturel possédant une valeur potentielle de patrimoine mondial.

La mission a été informée de l'appui apporté au concept de paysages culturels du patrimoine mondial par un certain nombre de partenaires concernés qui ont décrit, en détail, la pertinence particulière de ce concept en ce qui concerne la reconnaissance et la conservation du rapport intense que les propriétaires traditionnels de Kakadu entretiennent avec leur environnement. La mission a appris qu'en 1995 le conseil de direction du Parc national de Kakadu avait formulé une demande officielle au gouvernement du Commonwealth pour proposer une nouvelle inscription de Kakadu en tant que paysage culturel du patrimoine mondial.

Un certain nombre de partenaires concernés ont fait allusion à l'enclave constituée par la concession minière de Jabiluka qui ne fait pas partie de la zone proposée à l'inscription et

¹⁰ Selon le paragraphe 39 des *Orientations*, les paysages culturels du patrimoine mondial se répartissent en trois catégories majeures, soit :

- (i) Le plus facilement identifiable est le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme, ce qui comprend les paysages de jardins et de parcs créés pour des raisons esthétiques qui sont souvent (mais pas toujours) associés à des constructions ou des ensembles religieux.
- (ii) La deuxième catégorie est le paysage essentiellement évolutif. Il résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition. Ils se subdivisent en deux catégories :
 - un paysage relique (ou fossile) est un paysage qui a connu un processus évolutif qui s'est arrêté, soit brutalement soit sur une période, à un certain moment dans le passé. Ses caractéristiques essentielles restent cependant matériellement visibles ;
 - un paysage vivant est un paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps.
- (iii) La dernière catégorie comprend le paysage culturel associatif. L'inclusion de ce type de paysages sur la Liste du patrimoine mondial se justifie par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles tangibles, qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes. (*Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, 1998).

inscrite sur la Liste du patrimoine mondial et ils ont déclaré qu'elle ne reflétait pas les opinions, les perceptions et les significations de cette zone comme partie intégrante du paysage culturel régional et de leurs traditions culturelles vivantes.

Il a également été noté que le critère culturel (iii) avait été utilisé pour justifier l'inclusion des Etapes I et II du Parc national de Kakadu sur la Liste du patrimoine mondial. Entre 1980 et 1992, la description du critère de patrimoine culturel (iii) était la suivante : « Apporter un témoignage unique ou au moins exceptionnel sur une civilisation disparue. » La proposition d'inscription de l'Étape III indique que « Le Parc national de Kakadu satisfait également à plusieurs aspects du critère (iii) dans la mesure où il constitue un témoignage unique, ou au moins exceptionnel, d'une civilisation. Il ne satisfait pas complètement à ce critère car l'occupation de l'aire concernée a été continue et la civilisation ne peut donc être considérée comme ayant disparu ». Toutefois, depuis sa modification par le Comité du patrimoine mondial à sa seizième session en décembre 1992, la description du critère culturel de patrimoine mondial (iii) est maintenant la suivante : « Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une **tradition culturelle** ou une civilisation vivante ou disparue » (gras ajouté). Le critère (iii) est maintenant devenu applicable à des lieux tels que le Parc national de Kakadu où des traditions culturelles vivantes continuent à exister et possèdent une valeur universelle exceptionnelle.

Recommandation 8 : La mission estime que tout l'ensemble du paysage culturel exceptionnel de Kakadu doit être reconnu et protégé. La mission recommande que l'on demande à l'Etat partie de proposer au Comité du patrimoine mondial une plus large reconnaissance des traditions culturelles vivantes exceptionnelles des propriétaires traditionnels de Kakadu par l'application du critère de patrimoine culturel (iii) et des catégories de paysages culturels du patrimoine mondial. La mission estime que les traditions vivantes des propriétaires traditionnels et gardiens de Kakadu et leurs liens spirituels avec leurs terres constituent le fondement de l'intégrité du paysage culturel.

7.12 Restrictions concernant les limites du Parc national de Kakadu

Bien que la mission ait reconnu la vaste superficie (19.804 km²) du Parc national, bien du patrimoine mondial, elle a accueilli favorablement les suggestions faites dans un certain nombre de communications qui proposaient d'étendre le bien du patrimoine mondial pour y inclure une plus grande partie du bassin d'alimentation de l'East Alligator River. Une telle extension est fondamentale pour assurer l'intégrité écologique et la conservation essentielle des marécages en aval qui forment la zone centrale du bien du patrimoine mondial. A défaut de cette protection, l'intégrité écologique de la région de Kakadu, y compris celle du bien du patrimoine mondial, est potentiellement menacée car la possibilité de nouveaux projets miniers qui débuteraient dans la partie supérieure du bassin d'alimentation n'est pas exclue.

Recommandation 9 : La mission recommande que le gouvernement australien étudie la faisabilité de l'extension des limites du Parc national de Kakadu et bien du patrimoine mondial, afin d'assurer une protection accrue d'une plus grande partie du bassin d'alimentation de l'East Alligator River. La mission a reconnu que ce pourrait être une longue procédure. Celle-ci devrait impliquer la participation totale des propriétaires traditionnels dont il faudrait obtenir l'accord, en particulier si l'expansion devait inclure des terres détenues à titre de pleine propriété inaliénable par les Aborigènes. La mission estime que le travail en vue de l'expansion recommandée du Parc ne devrait pas entraver les efforts pour traiter les questions plus immédiates et urgentes recensées dans ce rapport.

7.13 Menaces relatives à la poursuite du régime de « cogestion » dans le Parc national de Kakadu

En 1989, un Conseil de gestion a été créé pour le Parc national de Kakadu. Ce Conseil est composé de 14 membres dont 10 Aborigènes proposés par les propriétaires traditionnels du Parc. Le Président du Conseil est choisi parmi les membres aborigènes du conseil. Cette disposition a été interprétée comme renforçant le statut des propriétaires traditionnels aborigènes en tant que propriétaires ou bailleurs d'une grande partie du Parc et bien du patrimoine mondial.

Le Parc national de Kakadu, bien du patrimoine mondial, fait partie d'un petit nombre de Parcs nationaux australiens qui fonctionnent sous la supervision d'un Conseil de gestion. Il convient de noter que ce Conseil a force de décision pour le fonctionnement du Parc et n'a pas uniquement un rôle consultatif. La « cogestion » de Kakadu par des Aborigènes et non-Aborigènes a été présentée comme un modèle de gestion interculturelle d'une aire protégée.

La mission a noté que, d'une manière générale, les parties concernées estiment que le concept de « cogestion » a bien fonctionné. Il a également été noté que toutes les parties ont souligné que ce processus exige un engagement et un travail constant et ne doit pas être considéré comme allant de soi. Une réflexion résume bien la situation : « Il faut de la confiance et de la coopération pour que cela marche – c'est difficile à réussir et facile à perdre ». C'est cette dernière observation qui a poussé la mission à exprimer sa préoccupation.

On se préoccupe de plus en plus au sein du Conseil comme ailleurs que les changements existants et proposés ne contribuent à détériorer ces relations de confiance. Une détérioration telle que la mission a été informée que les preneurs à bail aborigènes envisagent une action en justice pour **annuler** le bail du Parc national si le projet de législation amenait à changer de concessionnaire. (*Environment Protection and Biodiversity Conservation Bill 1998*).

S'il existe des « pratiques reconnues » et que l'on veuille que la gestion contribue à protéger les valeurs de patrimoine mondial du Parc, il faut renverser la tendance qui mène à la détérioration de la communication et de la confiance.

La mission a reçu une pétition des membres autochtones du Conseil de gestion de Kakadu en séance privée et à l'occasion des communications écrites et publiques au Conseil concernant les motifs de préoccupation sur des projets d'amendements comme ceux qui ont été incorporés à l'*Environment Protection and Biodiversity Bill 1998*. Le Conseil s'inquiète qu'une prescription ministérielle exige qu'un représentant du gouvernement du Territoire du Nord fasse partie du Conseil en tant que membre supplémentaire et que le directeur des Parcs nationaux doive rendre compte au ministre par l'intermédiaire du Secrétaire du Département de l'Environnement et du Patrimoine. Il ne faut pas traiter ces préoccupations à la légère. Elles reflètent une ambivalence historique de certains membres du Conseil vis-à-vis du gouvernement du Territoire du Nord, notamment en raison de certaines de ses positions publiques sur les Parcs nationaux et les droits des terres ; une réaction prévisible à une imposition sans consultation appropriée et un exemple de contournement de protocoles régionaux ; et un témoignage de l'autonomie du Conseil. Ce qui est important, c'est que cette résistance au changement dénote aussi une confiance du Conseil dans le fonctionnement de la cogestion au cours des dix dernières années. La mission comprend que le Conseil du Territoire du Nord a pris les premières mesures pour révoquer le bail du Parc national de Kakadu vis-à-vis du Commonwealth. La mission est préoccupée que des tensions dans la pratique de cogestion exemplaire de Kakadu puissent menacer la gestion du bien du patrimoine mondial.

Le gouvernement australien devrait étudier attentivement la réaction du Conseil sur ces questions, en particulier car certains membres du Conseil sont également membres du clan des Mirrar et de l'Association des Djabulukgu. Ces changements paraissent constituer pour ces Aborigènes de nouvelles impositions et il s'ensuit une nouvelle perte de confiance. De même, la mission est préoccupée du fait qu'alors que le scientifique chargé de la supervision reste membre du Conseil de gestion pour assurer une apparence de totale indépendance vis-à-vis du gouvernement, il est proposé que ce ne soit pas le cas pour le directeur des Parcs nationaux. Cela, en termes de régions, pourrait paraître illogique.

Recommandation 10 : La mission recommande que le gouvernement australien entreprenne de bien plus amples négociations avant d'exiger immédiatement un siège pour un représentant du gouvernement du Territoire du Nord au sein du Conseil de gestion de Kakadu. La mission recommande en outre que le gouvernement australien assure, au cas où un représentant du gouvernement du Territoire du Nord siégerait au Conseil de gestion de Kakadu, de nommer deux autres membres aborigènes (comme l'a suggéré le Ministre Hill lors d'une réunion avec l'équipe chargée de la mission) pour maintenir une nette majorité des deux tiers des membres aborigènes du Conseil. La mission recommande également de réexaminer les changements proposés en ce qui concerne le statut du directeur des Parcs nationaux.

7.14 Détérioration générale de la confiance et de la communication

Tout au long de la mission, il est apparu qu'il existe un découragement grandissant au sein du peuple aborigène de la région du Parc national de Kakadu en raison de la détérioration des relations et de la communication avec un certain nombre de partenaires extérieurs – soit le gouvernement australien, le gouvernement du Territoire du Nord, l'ERA, *Environment Australia* et le Conseil de la Terre du Nord (le NLC, organisme statutaire autochtone chargé de représenter leurs intérêts). Malgré les cadres institutionnels visant à donner du pouvoir aux autochtones, comme cela est manifeste dans des structures comme le Conseil de gestion de Kakadu et dans les droits établis par la législation sur le droit des terres depuis 1976, l'influence autochtone réelle se décourage face aux pressions grandissantes du développement.

Les relations des autochtones avec les institutions sont établies à plus long terme et sont souvent fondées sur des relations de confiance avec des personnes déterminantes. Une telle confiance exige un investissement personnel considérable. La confiance est de plus en plus ébranlée par une série d'impositions extérieures rarement fondées sur des négociations diplomatiques entre les propriétaires fonciers aborigènes et les organismes extérieurs. Ainsi, par exemple, la mission a appris que les projets de changements de composition du Conseil de gestion de Kakadu et le projet de modification de statut du directeur du Service des Parcs nationaux (voir section 7.13 ci-dessus) avaient été mal communiqués et n'avaient pas fait l'objet de négociations appropriées, ce qui sapait les précieuses relations de confiance précédemment établies entre les partenaires concernés autochtones et non autochtones du Parc national de Kakadu. La mission considère qu'une telle détérioration de la communication et de la confiance peut constituer un danger pour la conservation et la gestion du Parc national de Kakadu et que jusqu'à ce que l'on prenne des mesures pour améliorer la situation, le patrimoine vivant du Parc – c'est-à-dire sa population autochtone – restera menacé.

Recommandation 11 : La mission considère qu'il est impératif de restaurer la confiance et la communication dont elle avait constaté et noté la perte. La mission est d'avis, conformément à l'*Aboriginal Land Rights Act*, qu'il faut continuer à exiger une consultation en bonne et due

forme avec les propriétaires traditionnels lorsqu'il s'agit d'étudier toutes les questions liées à la gestion de leurs terres. De plus, la mission engage vivement tous les partenaires autochtones ou non-autochtones ayant un intérêt dans la région de Kakadu, à entamer un dialogue interculturel pour assurer la conservation des valeurs patrimoniales exceptionnelles de Kakadu pour les générations futures.

S'agissant particulièrement du Groupe de scientifiques chargé de la supervision du site (SSG), la mission a été informée de ses compétences techniques et de ses connaissances spécialisées ainsi que des programmes à long terme de contrôle chimique, biologique et radiologique mis en place à Ranger. Au cours de ses discussions dans la région, la mission a pris conscience d'un certain nombre de motifs de préoccupation en rapport avec le SSG :

- La communauté estime difficile d'agir avec le SSG et de communiquer avec lui, et en particulier avec *l'Environmental Research Institute (ERISS)*. La mission a été informée que le SSG a reconnu ce fait et qu'un poste a été créé spécialement pour remédier à ce problème.
- L'intention de relocaliser une grande partie de l'ERISS à Darwin est considérée comme un moyen d'éloigner encore le SSG et cela pourrait encore exacerber la question soulevée plus haut. Bien que la mission reconnaisse les raisons d'un tel éloignement, elle estime nécessaire de maintenir une présence forte à Jabiru.
- La composition du Comité consultatif est large mais de récentes décisions visant à réduire la représentation d'organisations non gouvernementales, et en particulier de groupes spécialisés dans la conservation, ont été jugées nuire à des débats ouverts et fondés sur des questions d'environnement ou liées à l'exploitation minière dans la région des fleuves Alligator. La mission estime qu'il faut réétudier la question de la composition du Comité consultatif.

Recommandation 12 : S'agissant de la nécessité de développer et de renforcer la confiance et la communication communautaire avec le Groupe de scientifiques chargé de la supervision du site, la mission recommande le maintien de la présence de l'ERISS à Jabiru et le réexamen de la question de la composition du Comité consultatif.

7.15 La concession minière de Koongarra

La mission a noté que la concession minière de Koongarra (voir carte I) est située près du site caractéristique de Nourlangie, très important sur le plan culturel et très visité, avec ses galeries exceptionnelles d'art rupestre. Le gouvernement australien a fait savoir à la mission que cette concession minière qui ne fait pas partie du Parc national de Kakadu ne devrait jamais être développée. Il a cependant été reconnu que les droits des propriétaires traditionnels aux termes du droit australien comprennent la possibilité de s'opposer à ce point de vue.

Recommandation 13 : La mission est d'avis que le gouvernement australien devrait débattre de l'abrogation du *Koongarra Project Area Act* de 1981 (qui propose de modifier les limites du Parc national de Kakadu pour permettre l'exploitation minière à Koongarra) avec les propriétaires traditionnels et rechercher leur consentement afin d'inclure la concession d'exploitation minière de Koongarra dans le Parc et d'empêcher par conséquent toute activité minière.

7.16 La ville de Jabiru

La ville minière et touristique de Jabiru est située dans le périmètre du bien du patrimoine mondial (voir carte I).

La mission a noté la préoccupation exprimée par un certain nombre de partenaires concernés suivant laquelle la ville de Jabiluka continue à se développer et devient un centre urbain régional qui échappe au contrôle actuel et ne répond pas aux objectifs de gestion d'un bien du patrimoine mondial. Cette préoccupation est aggravée par l'ouverture d'une seconde mine d'uranium (à Jabiluka) et par le développement urbain et infrastructurel simultané dans la région de Kakadu.

Recommandation 14 : En constatant que la ville minière et touristique de Jabiru est située dans l'enceinte du bien du patrimoine mondial, la mission s'est interrogée sur la compatibilité du développement croissant et de l'expansion de Jabiru avec la conservation du patrimoine mondial. La mission est d'avis que le développement de l'urbanisme et des infrastructures de Jabiru devrait être strictement contrôlé et recommande que les Parcs de l'Australie du Nord et le Conseil de gestion jouent un rôle accru dans la gestion actuelle et la planification future de la ville de Jabiru en concertation avec les propriétaires traditionnels. Le Comité du patrimoine mondial pourrait souhaiter disposer d'une évaluation concernant l'avenir de Jabiru et pourrait donc souhaiter demander la soumission d'un plan sur l'avenir de la ville en rapport avec les objectifs visant à protéger les valeurs de patrimoine mondial du Parc.

8. AUTRES MENACES

La mission a été informée de progrès significatifs dans l'amélioration de certains éléments de l'intégrité du patrimoine naturel du Parc depuis l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. La mission note tout particulièrement favorablement le retrait des buffles du Parc, le contrôle accru des plantes envahissantes et certaines améliorations des dispositions d'infrastructure et de gestion afin de diminuer les incidences dues aux visiteurs sur le Parc. Toutefois, plusieurs membres de la mission ont estimé que les nouvelles menaces suivantes à l'intégrité écologique du Parc national de Kakadu devaient être mentionnées dans le présent rapport.

8.1 Gestion des incendies et des animaux sauvages

La mission a été informée que l'exploitation minière, la construction de la mine et les activités liées au développement de l'infrastructure menées par *Energy Resources Australia Inc.* (ERA) sur les sites miniers de Ranger et de Jabiluka ainsi qu'à Jabiru, ont un impact sur la gestion du Parc national. Le Conseil de gestion, le personnel du Parc et des représentants du gouvernement du Commonwealth ont fait part de leurs préoccupations quant à la gestion des incendies et des animaux sauvages dans les concessions minières et le Parc national. Il a été suggéré que l'ERA mette des fonds à la disposition de *Parks Australia* pour traiter ces problèmes ainsi que d'autres problèmes de ressources et de gestion causés par la ville et les sites miniers. L'ERA a reconnu l'existence de ces problèmes auprès de la mission et a indiqué qu'elle était prête à déléguer la gestion des terres à *Parks Australia* dans les zones des concessions minières qui n'étaient pas situées à proximité immédiate des sites miniers.

8.2 Végétaux envahissants

La mission a été impressionnée par les efforts menées pour contrôler la prolifération de végétaux envahissants dans le Parc et les remarquables succès obtenus. Naturellement, ce problème subsistera jusqu'à la mise au point de mécanismes de contrôle biologiques ou autres afin de supprimer ou de limiter de façon draconienne ces végétaux du Nord de l'Australie. La mission a noté que ce contrôle constitue un processus coûteux mais elle souligne qu'il faut poursuivre cet effort intensif afin de préserver l'intégrité des valeurs de patrimoine naturel du bien du patrimoine mondial.

Recommandation 15 : Pour ce qui est de *Mimosa pigra* et *Salvinia molesta*, la mission recommande de déterminer et garantir des fonds appropriés (séparés des fonds de gestion globale), sans que cela se fasse au détriment du budget d'autres priorités relatives à la protection et à la gestion du Parc.

8.3 Crapauds géants

La mission a été informée de la migration régulière de crapauds géants (*Bufo marinus*, espèce destructive introduite en Australie) en direction de Kakadu. La mission a reconnu que l'on discutait du niveau d'impact que ce fléau pourrait représenter et que, pour cette raison ou pour d'autres, il y avait eu une réduction des fonds accordés pour étudier les moyens de contrôler cette menace. La mission a noté que les crapauds géants pourraient avoir de graves effets, et même des effets dévastateurs, sur la faune native de Kakadu. Elle considère donc que l'application du principe de précaution amène à penser qu'il faut disposer des ressources nécessaires pour traiter ce problème d'urgence.

Recommandation 16 : La mission recommande que des fonds et ressources complémentaires soient octroyés pour faire des recherches sur la menace potentielle que représentent les crapauds géants pour le Parc national de Kakadu et pour prendre des mesures afin d'enrayer cette menace.



0 1000 Kilometers

Kakadu National Park World Heritage Area

Map 1

LEGEND

- Kakadu NP WHA Boundary
- Major Roads
- Rivers

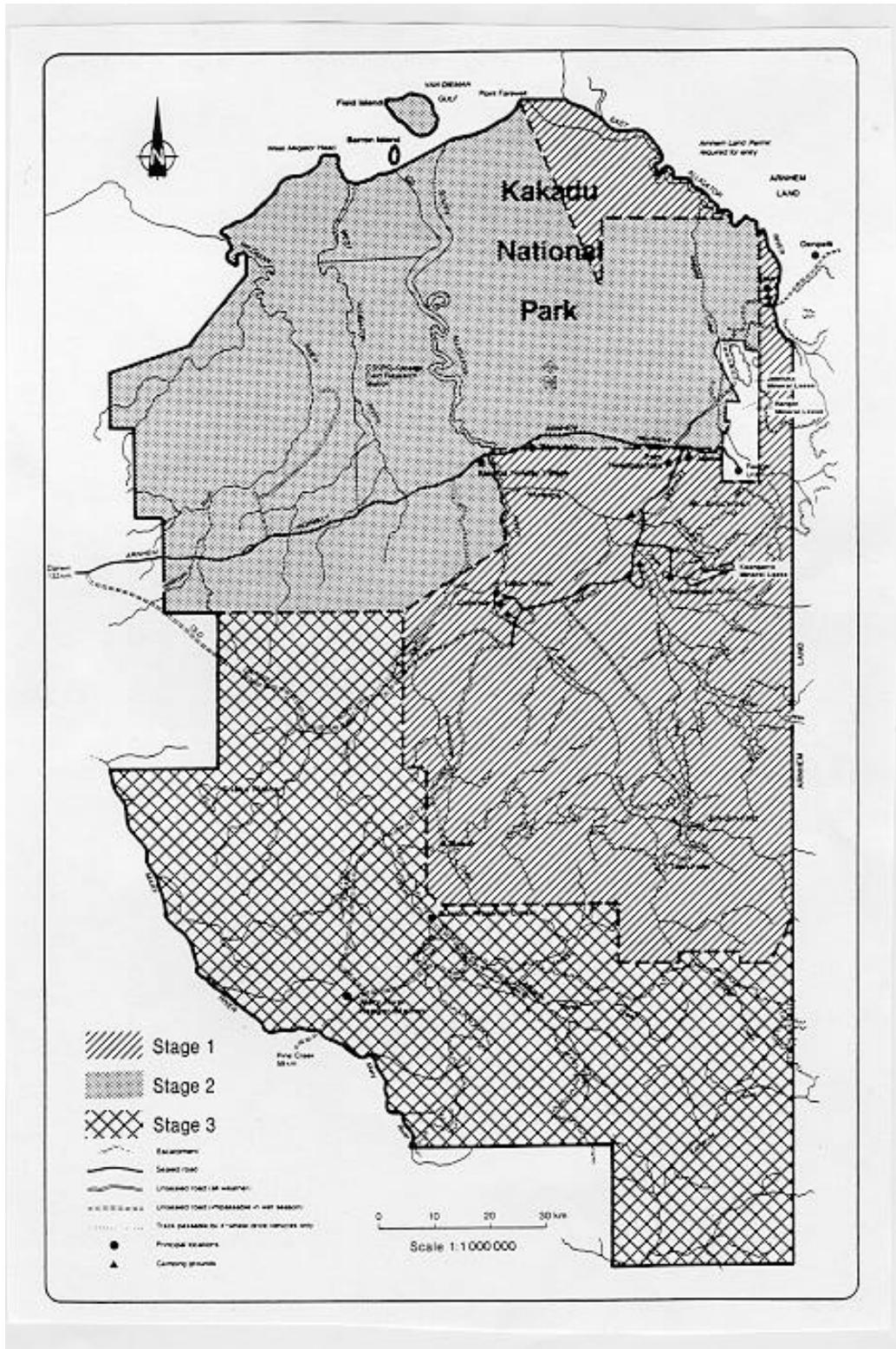
Sources:
World Heritage boundary - Environment Australia, 1997
Contextual Data - AUSLIG Topo-250k Geodata, 1996

Produced by: Heritage Information Team
Environment Australia
Commonwealth of Australia, Canberra
October 1998
COPYRIGHT
Commonwealth of Australia, DoE, 1998

Projection: Transverse Mercator
Spheroid: AUSTRALIAN NATIONAL

Caveat: Data used are assumed to be correct as received from the data suppliers.

Carte II Les trois étapes du Parc national de Kakadu



Carte III Concessions minières de Jabiluka et Ranger, deux zones classées par la Commission du patrimoine australien sous le nom d'Ensemble des sites de Djawaumbu-Madjawarna

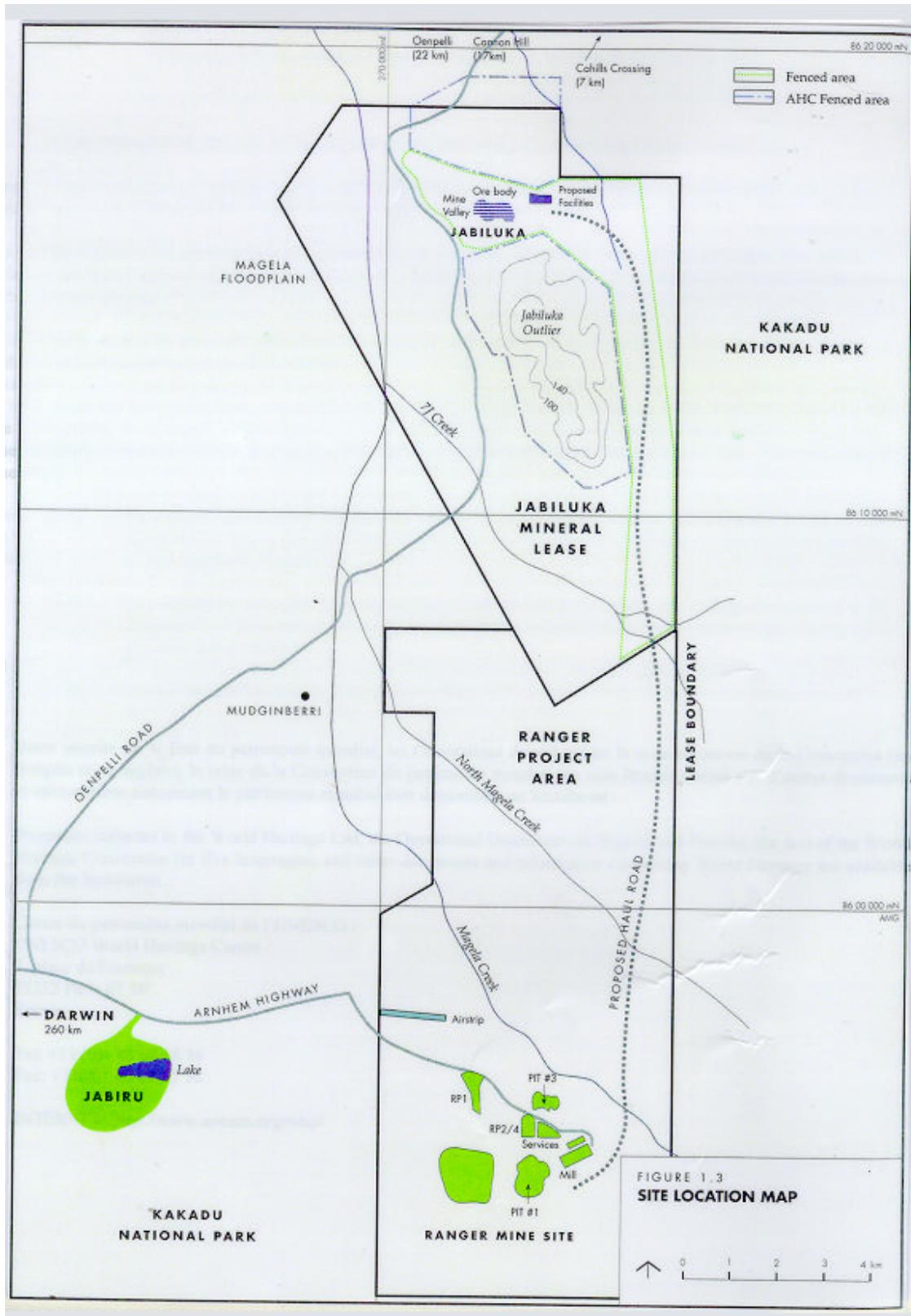
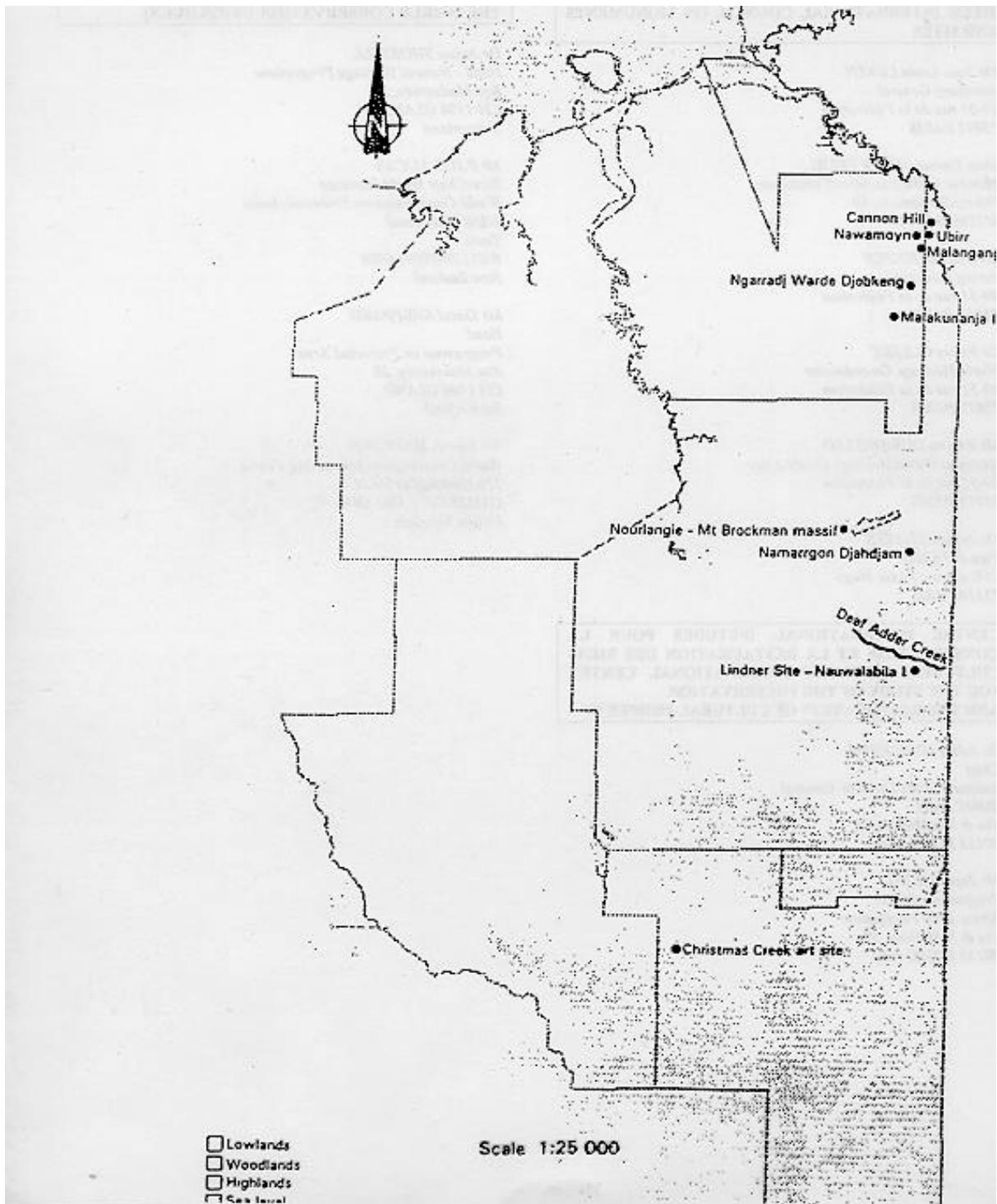


FIGURE 1.3
SITE LOCATION MAP

Carte IV Emplacement des principaux sites d'art aborigène et sites archéologiques du Parc national de Kakadu, y compris le site archéologique connu sous le nom de Malakananja II (à l'intérieur de la concession minière de Jabiluka)



Carte V Emplacement approximatif du site du Boyweg Djang (Gecko Dreaming)

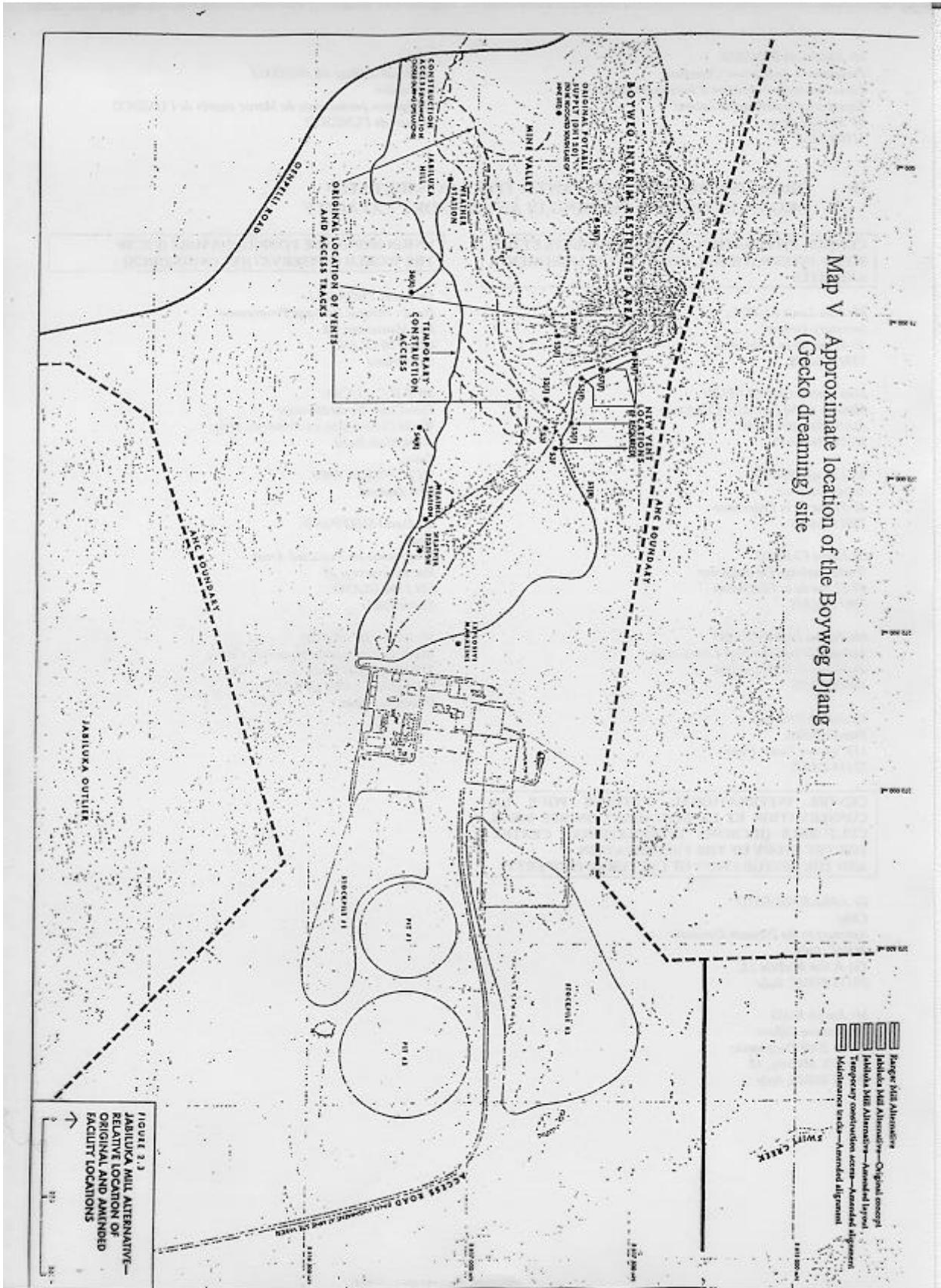




Photo 1 Vue aérienne montrant l'état de construction de la mine d'uranium dans la concession minière de Jabiluka en octobre 1998.



Photo 2 Vue aérienne de la mine d'uranium de Ranger en octobre 1998.

ANNEXE I

Déclaration reçue du Professeur Jon Altman, préparée en collaboration avec le Dr Roy Green le 24 novembre 1998

Professeur Franco Francioni
Président du Comité du patrimoine mondial
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
7, place de Fontenoy
75732 PARIS 07 SP
France

Cher Professeur,

Je vous remercie de m'avoir adressé, ainsi qu'aux autres membres de la mission, un double du rapport de mission. Il est évident que ce rapport manifeste un grand effort afin d'assurer une discussion bien fondée à Kyoto. Le Dr Roy Green m'a demandé de faire également des observations en son nom et les brefs commentaires faits ici représentent notre opinion commune.

Le Dr Green et moi-même conservons certains motifs de préoccupation. Nous avons abordé la phase d'établissement du rapport, après nos séances finales, le 31 octobre 1998, dans un esprit de consensus. Le groupe majoritaire de rédaction, constitué du Dr John Cook, du Dr Roy Green, du Dr Patricia Parker et de moi-même a rédigé un projet de rapport initial dans cet esprit, étant entendu que nous tenterions sincèrement d'incorporer les opinions exprimées par tous les membres de la mission.

L'objectif fondamental du rapport que nous avons rédigé était de cerner les menaces potentielles pesant sur les valeurs culturelles et naturelles du Parc national de Kakadu et causées par un certain nombre de facteurs, spécialement le projet minier de Jabiluka. Nous avons écrit une série de recommandations extrêmement fermes demandant instamment au gouvernement australien d'étudier ces questions et de rendre compte en détail à ce sujet à la vingt-troisième session du Comité et de son Bureau en 1999. Avant tout, nous pensions que nous avions trouvé une solution pour faire en sorte que le gouvernement australien réforme le projet minier de Jabiluka pour protéger globalement les valeurs de l'aire de patrimoine mondial de Kakadu.

Le premier projet diffusé en date du 17 novembre adoptait à notre avis un ton légèrement provocateur et laissait peu de place à un compromis sur Jabiluka. En tant que coauteurs du projet de rédaction majoritaire, et soumis à de très fortes contraintes de temps, nous avons rejeté une position aussi intransigeante et demandé des modifications notables. Nous sommes très satisfaits que dans la rédaction actuelle (datée du 23 novembre) un certain nombre de suggestions faites par tous les membres aient été incorporées.

Nous restons cependant déçus que nos points de vue sur un certain nombre de questions importantes n'aient pas été pris en compte et qu'un effort n'ait pas été fait pour arbitrer nos opinions divergentes quant à une éventuelle déclaration contre l'exploitation minière dans le rapport final. Nous réalisons que cela est largement dû à des contraintes de temps. Nous sommes également parfaitement conscients que les questions que nous traitons sont extrêmement

difficiles et sensibles. Mais, si nous, en tant que mission UNESCO, ne pouvons pas discuter de manière constructive de nos domaines d'accord et de désaccord et parvenir à une résolution consensuelle, comment pouvons-nous espérer que le gouvernement australien, la société minière et les propriétaires traditionnels aborigènes puissent le faire ? Actuellement, nous sommes placés dans la position peu enviable où nous ne pouvons faire part de nos motifs de préoccupation que sous forme de déclaration restrictive concernant un rapport comprenant plusieurs recommandations décisives non approuvées par tous ; cela pourrait rendre problématique une prise de décision fondée.

D'une manière générale, nous appuyons fermement la majorité des recommandations du rapport, mais nous ne pouvons donner notre aval aux recommandations 1, 2, 3 et 7 et avons quelques réserves quant à certaines parties des recommandations 5, 9 et 13. Nous réaffirmons notre appui général à la reconnaissance des arguments écologiques en faveur du broyage du minerai de Jabiluka à Ranger. Je voudrais attirer l'attention sur nos motifs particuliers de préoccupation concernant quatre des principales recommandations :

Recommandation 1 : Il n'y a pas eu de recommandation issue de la majorité demandant un arrêt immédiat de la mine de Jabiluka. Une mine existe bien à Ranger, à proximité immédiate de l'aire de patrimoine mondial depuis près de vingt ans ? La mission a-t-elle l'intention de considérer l'exploitation et le patrimoine mondial comme mutuellement exclusives ? Si c'est le cas, le Comité devrait-il considérer la décision initiale de l'inscription du Parc comme une erreur ?

Recommandation 2 : Le traitement des questions scientifiques est sélectif ; il accepte les preuves soutenant la position de ne pas admettre Jabiluka et ne tient pas compte de toutes les autres preuves, y compris le travail de niveau mondial réalisé à Ranger. Nous sommes préoccupés du refus de prise en considération, sans discussion ou argument, de preuves scientifiques crédibles avancées par des scientifiques possédant vingt ans d'expérience dans la région, au profit des opinions de trois scientifiques également crédibles d'une université. Nous sommes déçus que l'on ait peu débattu de la possibilité de broyage à Ranger, option préférée par la mission et qui bénéficiait du soutien de toute l'opinion scientifique. L'option consistant à repousser l'exploitation minière jusqu'à ce que tous les motifs de préoccupations scientifiques aient été traités, comme cela avait été suggéré par la majorité, n'est même pas débattue.

Recommandation 3 : La mission fait remarquer que le site minier de Jabiluka ne serait pas visible des zones fréquentées par les visiteurs. L'empiètement visuelle sur l'aire de patrimoine mondial ne serait discernable que d'avion comme sur la photo I. Est-ce donc la norme que nous voulons appliquer dans toutes les aires de patrimoine mondial ? La question de la commune de Jabiluka n'a pas été débattue en détail par la mission et aucune conclusion n'a été atteinte quant au fait que l'expansion serait due à l'exploitation minière à Jabiluka plutôt qu'au développement du tourisme.

Recommandation 7 : Cette recommandation laisse de côté les considérables implications du risque lié à la souveraineté consistant à demander au gouvernement australien de réétudier le statut des accords de 1982 et 1991. Cela serait contraire aux principes du droit de propriété en Australie, établirait le précédent qu'un revirement de consentement oral pourrait annuler un contrat écrit, ce qui privilégierait par conséquent les droits de propriété d'un groupe sur une autre et compromettrait les perspectives économiques des Aborigènes fondées sur de futures exploitations minières et, peut-être la crédibilité de la législation sur le droit des terres aborigènes.

En conclusion, nous ne comprenons pas encore parfaitement comment a pu se produire le revirement fondamental en faveur d'une position opposée à l'exploitation minière à partir de la position de consensus, ou au moins de majorité atteinte le 31 octobre. Notre soutien à cette position était fondé sur une opinion pragmatique que ce serait un moyen beaucoup plus efficace d'assurer des mesures positives du gouvernement australien pour traiter toutes les menaces potentielles au statut de patrimoine mondial de Kakadu.

J'insiste sur le fait que le Dr Green a totalement participé à la rédaction de ces commentaires et les soutient absolument. Nous demeurons extrêmement reconnaissants d'avoir eu l'occasion de participer en tant que membres de la mission UNESCO à Kakadu, mais nous restons préoccupés de la manière de parvenir à quatre recommandations essentielles dans le rapport final.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Professeur Jon Altman

Le 24 novembre 1998

MANDAT DE LA MISSION DU PATRIMOINE MONDIAL
AU PARC NATIONAL DE KAKAKU, AUSTRALIE

Préambule : Le Parc national de Kakadu, Australie, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en trois étapes, en 1981, 1987 et 1992 respectivement. En 1981 et 1987, après achèvement des propositions d'inscription des Etapes I et II, Kakadu a été admis selon le critère de patrimoine culturel (iii) et les critères de patrimoine naturel (ii), (iii) et (iv). L'évaluation de la proposition d'inscription de l'Etape III en 1992 a abouti à une révision des critères de patrimoine culturel selon lesquels Kakadu a été inscrit sur la Liste, soit les critères de patrimoine culturel (i) et (vi), plutôt que le critère (iii).

Les modifications apportées aux critères de patrimoine culturel et naturel utilisés dans les propositions d'inscription et évaluations du Parc national de Kakadu et son inscription sur la Liste du patrimoine mondial figurent aux Annexes I et II.

Ranger, Jabiluka et Koongarra sont trois concessions minières qui ne font pas partie du Parc national de Kakadu ni de l'aire proposée pour inscription et inscrite sur la Liste du patrimoine mondial. La mine de Ranger fonctionne depuis dix-huit ans. En ce qui concerne les deux autres concessions minières, l'étude des projets d'exploitation minière à Jabiluka – enclave située à l'intérieur du Parc national de Kakadu mais n'en faisant pas partie – a soulevé de sérieuses préoccupations parmi certaines organisations de protection de l'environnement. En 1982, un accord a été conclu avec le Conseil de la Terre du Nord au nom du peuple mirrar, propriétaire traditionnel de la zone de la concession minière de Jabiluka, pour permettre la poursuite de l'exploitation minière. Certains propriétaires traditionnels sont maintenant opposés à l'exploitation minière.

Le Comité du patrimoine mondial et son Bureau ont reçu plusieurs rapports sur l'état de conservation du Parc national de Kakadu durant leurs vingt et unième et vingt-deuxième sessions, en 1997 et 1998 respectivement. Le gouvernement du Commonwealth de l'Australie a fourni des rapports détaillés au Comité et au Bureau pour prouver son engagement en faveur de la conservation des valeurs de patrimoine mondial du Parc national de Kakadu. Un processus d'évaluation et d'approbations qui engage les deux niveaux du gouvernement australien – celui du Commonwealth et du Territoire du Nord – a permis la poursuite du développement du site minier subordonné à plus de 70 conditions écologiques rigoureuses. Un processus complémentaire est en place pour évaluer les options concernant le broyage et la gestion des résidus miniers pour la mine de Jabiluka. Cependant, des ONG australiennes et internationales de protection de l'environnement, ainsi que des particuliers et des groupes parlant au nom du peuple mirrar ont rejeté le projet d'exploitation minière car ils estiment que l'exploitation minière à Jabiluka aura un impact irréversible sur l'intégrité des valeurs de patrimoine

mondial du Parc national de Kakadu et sur le patrimoine du peuple mirrar. Les terres traditionnelles du peuple mirrar couvrent des zones qui se trouvent à l'intérieur et à l'extérieur de l'aire de patrimoine mondial.

Les données techniques et informations concernant le projet d'exploitation minière de Jabiluka et ses impacts environnementaux et culturels sont volumineuses et complexes. Différents partenaires concernés ont des opinions diverses et contradictoires sur les impacts potentiels du projet minier sur les valeurs de patrimoine mondial du Parc national de Kakadu. Par conséquent, le Bureau du Comité du patrimoine mondial, à sa vingt-deuxième session tenue à l'UNESCO à Paris, du 22 au 27 juin 1998, a demandé au Président du Comité de diriger une mission en Australie et au Parc national de Kakadu. Les résultats et recommandations de la mission devraient être soumis aux débats de la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau (27-28 novembre 1998) et de la vingt-deuxième session ordinaire du Comité (30 novembre-5 décembre 1998) qui doivent se tenir à Kyoto, Japon.

Buts et objectifs : Les buts de la mission sont les suivants :

- (a) permettre au Bureau et au Comité d'obtenir une vision à jour et équilibrée de toutes menaces réelles et potentielles causées par le projet d'exploitation minière de Jabiluka envers les valeurs de patrimoine mondial du Parc national de Kakadu ; et
- (b) faciliter les discussions du Bureau et du Comité concernant le projet d'exploitation minière de Jabiluka durant leur session respective à Kyoto, Japon, en novembre-décembre 1998, afin de parvenir à une série de recommandations qui traiteront efficacement toutes les questions importantes liées à la mine et les problèmes qui pourraient menacer les valeurs de patrimoine mondial du Parc.

Les objectifs de la mission sont les suivants :

- (i) *noter en se fondant sur les critères de patrimoine culturel et de patrimoine naturel qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial, les valeurs de patrimoine mondial du Parc national de Kakadu ;*
- (ii) *déterminer et décrire toutes les menaces réelles et potentielles envers les valeurs de patrimoine mondial du Parc national de Kakadu, en particulier ce qui concerne les menaces possibles dues au projet d'exploitation minière de Jabiluka ;*
- (iii) *passer en revue l'ensemble de plus de 70 conditions et mesures écologiques mises en place par le gouvernement du Commonwealth de l'Australie pour mise en conformité par les partisans du projet d'exploitation minière de Jabiluka et estimer leur pertinence et leur adéquation quant à la conservation des valeurs de patrimoine mondial du Parc national de Kakadu ;*
- (iv) *écouter et analyser les points de vue des différents partenaires concernés (y compris les Mirrar et autres groupes de propriétaires traditionnels dans le périmètre de Kakadu) concernant les menaces réelles et potentielles dues au projet d'exploitation minière de Jabiluka qui pèsent sur les valeurs de patrimoine mondial du Parc national de Kakadu ;
et*

- (v) *fournir une synthèse succincte des résultats et recommandations de la mission et recommander des mesures pour sauvegarder les valeurs de patrimoine mondial du Parc – y compris s'il faudrait envisager une inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril – pour étude par le Bureau et le Comité à leur session respective à Kyoto, Japon, en novembre-décembre 1998.*

Composition de l'équipe de la mission :

L'équipe de la mission comprendra les personnes et les compétences suivantes :

- (a) *le Président du Comité du patrimoine mondial, le Professeur Franco Francioni, qui est également professeur de droit à la Faculté de Droit de Sienne, Italie. Le Professeur Francioni est spécialiste de droit international de l'environnement et dirigera la mission en qualité de Président du Comité du patrimoine mondial ; et*
- (b) *le Dr Bernd von Droste, du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Paris, ancien directeur de la Division des Sciences écologiques à l'UNESCO et secrétaire du Programme MAB. Le Dr von Droste a participé à des programmes internationaux de protection de l'environnement et de la biodiversité et a participé à des missions similaires pour résoudre des questions et problèmes de conservation du patrimoine mondial dans les Parcs nationaux de Yellowstone (Etats-Unis d'Amérique) et des Galapagos, au Lac Baïkal (Fédération de Russie), au Machupicchu (Pérou) et au Mont Nimba (Guinée).*

En plus des deux personnes mentionnées ci-dessus, l'équipe de la mission comprendra un expert représentant de chaque organisme consultatif auprès de la Convention du patrimoine mondial pour la conservation du patrimoine culturel et naturel – soit le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union mondiale pour la nature (UICN), respectivement. Selon le profil des experts de l'UICN et de l'ICOMOS à désigner, il faudra peut-être inviter un ou plusieurs experts internationaux pour assurer une couverture de tout l'ensemble des compétences exigées pour l'organisation d'une équipe qui atteigne les objectifs et buts de la mission. Les principaux domaines de compétences recherchés sont les suivants :

- (i) *conservation des valeurs de patrimoine écologique et naturel dans les aires protégées et terres avoisinantes ;*
- (ii) *l'expérience de menaces et problèmes résultant de projets d'extraction de ressources minérales proposés ou en cours est essentielle ;*
- (iii) *préservation du patrimoine culturel des communautés autochtones, particulièrement en ce qui concerne les questions éthiques et juridiques liées à l'identification et à la conservation du patrimoine culturel des peuples autochtones ;*
- (iv) *l'expérience du travail de résolution de telles questions dans un site du patrimoine mondial et/ou une aire protégée est un atout supplémentaire.*

Par ailleurs, deux ressortissants australiens au maximum seront invités à faire partie de l'équipe et devront répondre aux conditions suivantes :

- (i) *expérience directe du travail de la Convention du patrimoine mondial au niveau international ;*
- (ii) *contributions reconnues à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Australie ;*
- (iii) *impartialité perçue par la communauté australienne en ce qui concerne le débat public sur l'extraction d'uranium sur le site de Jabiluka ;*
- (iv) *stature, maturité et aptitude à résoudre les conflits de manière à faciliter les négociations et discussions de l'équipe avec les différents partenaires concernés par la question de l'exploitation minière à Jabiluka.*

Dates de la mission : *Du 4 au 10 octobre 1998*

Plan de la mission : *Le gouvernement du Commonwealth de l'Australie, en consultation avec tous les partenaires concernés, est responsable de la suggestion d'un plan pour la mission au Président du Comité du patrimoine mondial, au Centre du patrimoine mondial, à l'UICN et à l'ICOMOS. Le plan inclura par exemple les éléments suivants :*

- (a) *un temps suffisant et équitable durant la mission pour entendre les points de vue des différents partenaires, en particulier le gouvernement du Commonwealth de l'Australie, le gouvernement du Territoire du Nord, des représentants des Aborigènes concernés dans la région de Kakadu (y compris le peuple mirrar), des organisations australiennes non gouvernementales et autres groupes locaux et nationaux appropriés représentant le monde universitaire, l'industrie minière et autres comme il convient ;*
- (b) *une visite au Parc national de Kakadu, y compris à la zone de la concession minière de Jabiluka ;*
- (c) *une visite à la concession minière de Ranger, en activité depuis 18 ans, afin de comprendre ses impacts écologiques et l'efficacité des mesures palliatives mises en œuvre serait très souhaitable.*

Resultats attendus de la mission : *Les principaux résultats attendus sont les suivants :*

- (a) *un rapport d'ensemble sur les résultats et recommandations de la mission, y compris une analyse détaillée de toutes menaces réelles et potentielles qui pèsent sur les valeurs de patrimoine mondial du Parc national de Kakadu et dues au projet d'extraction minière à Jabiluka, ainsi que des recommandations concernant des mesures palliatives. Le rapport devra être terminé pour le 10 novembre 1998 et être disponible en français et en anglais aux sessions du Bureau et du Comité qui doivent se tenir à Kyoto, Japon, en novembre-décembre 1998.*
- (b) *un résumé analytique des résultats et recommandations de la mission, qui devra être terminé pour le 15 octobre 1998, pour inclusion dans le document de travail sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, pour la vingt-deuxième session extraordinaire du Bureau qui doit se réunir les 27 et 28 novembre 1998 à Kyoto, Japon.*

ANNEXE 1 Changement des critères culturels 1978 - 1998

Critères culturels	<i>Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial 1978</i>	<i>Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial Octobre 1980</i>	<i>Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial Janvier 1984</i>	<i>Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial Février 1994 (Revisées par le Comité du patrimoine mondial Décembre 1992)</i>	<i>Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial Février 1998 (Revisées par le Comité du patrimoine mondial, Décembre 1997)</i>
i	Représenter des <u>réalisations artistiques</u> ou <u>esthétiques uniques</u> et des <u>chefs-d'oeuvre</u> de l'esprit créateur de l'homme	Soit représenter une réalisation artistique unique, un chef-d'oeuvre de l'esprit créateur de l'homme	Soit représenter une réalisation artistique unique, un chef-d'oeuvre de l'esprit créateur de l'homme	Soit représenter un chef-d'oeuvre du génie créateur de l'homme	Soit représenter un chef-d'oeuvre du génie créateur humain
ii	Avoir exercé une <u>influence</u> considérable, soit pendant une période donnée, soit dans une région culturelle déterminée, sur le <u>développement</u> de l'architecture, de la sculpture monumentale, de la conception des jardins et paysages, des arts connexes, des conceptions de l'urbanisme ou de l'habitat	Soit avoir exercé une influence considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture, des arts monumentaux ou de l'organisation de l'espace	Soit avoir exercé une influence considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture, des arts monumentaux ou de l'organisation de l'espace	Soit avoir exercé une influence considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture, des arts monumentaux, planification des villes ou de la création de paysages	Soit témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou sans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages
iii	Etre <u>unique</u> ou <u>extrêmement rare</u> , ou <u>remonter à une haute antiquité</u>	Soit apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une civilisation disparue	Soit apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une civilisation disparue	Soit apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une civilisation ou une tradition culturelle disparue	Soit apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue
iv	Constituer un témoignage ou spécimen parmi les plus caractéristiques d'un <u>type</u> de structure, représentant un développement majeur dans les domaines culturel, social, artistique, scientifique, technologique ou industriel	Soit offrir un exemple éminent d'un type de structure, illustrant une situation historique significative	Soit offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural illustrant une période historique significative	Soit offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine	Soit offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'un ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine
v	Constituer un exemple caractéristique de styles architecturaux, procédés de construction, formes <u>d'habitats humains traditionnels</u> ou de <u>conception urbanistique</u> qui sont significatifs et qui sont vulnérables par nature ou sous l'effet de mutations socioculturelles ou économiques irréversibles	Soit constituer un exemple éminent d'un habitat humain traditionnel qui est représentatif d'une culture et qui est vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles	Soit constituer un exemple éminent d'un habitat humain traditionnel représentatif d'une culture et devenu vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles	Soit constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnels représentatifs d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles	Soit constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnels représentatifs d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles
vi	Etre <u>associé</u> à des idées ou croyances, à des événements ou à des personnages ayant une importance ou une signification historique considérable.	Soit être directement et matériellement associé à des événements ou des idées ou croyances ayant une signification historique universelle ; (le Comité a considéré que ce critère ne devrait justifier une inscription sur la Liste que dans des circonstances exceptionnelles, ou lorsqu'il est appliqué concurremment avec d'autres critères)	Soit être directement et matériellement associé à des événements ou des idées ou croyances ayant une signification universelle exceptionnelle ; (le Comité considéré que ce critère ne devrait justifier une inscription sur la Liste que dans des circonstances exceptionnelles, ou lorsqu'il est appliqué concurremment avec d'autres critères)	Soit être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère ne devrait justifier une inscription sur la Liste que dans des circonstances exceptionnelles, ou lorsqu'il est appliqué concurremment avec d'autres critères).	Soit être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère ne devrait justifier une inscription sur la Liste que dans des circonstances exceptionnelles, et lorsqu'il est appliqué concurremment avec d'autres critères culturels ou naturels)

ANNEXE 2 Changements des critères naturels 1978 - 1998

Critères naturels	<i>Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial 1978</i>	<i>Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial Octobre 1980</i>	<i>Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial Novembre 1983</i>	<i>Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial Février 1994 (Modifiée par le Comité du Patrimoine mondial, Décembre 1992)</i>	<i>Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial Février 1998 (Modifiée par le Comité du Patrimoine mondial, Décembre 1997)</i>
i	Etre des exemples éminemment représentatifs des <u>grands stades d'évolution de la terre</u> . Cette catégorie de biens comprendrait les sites représentant les principales « ères » géologiques, tel « l'âge des reptiles » où le développement de la diversité naturelle de la planète apparaît le mieux et l' « ère glaciaire » où les premiers hommes et leur environnement passaient par des transformations majeures	Etre des exemples éminemment représentatifs des <u>grands stades de l'évolution de la terre</u>	Etre des exemples éminemment représentatifs des <u>grands stades de l'évolution de la terre</u>	Etre des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification	Etre des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification
ii	Etre des exemples éminemment représentatifs des <u>processus géologiques en cours</u> , de <u>l'évolution biologique</u> et de <u>l'interaction entre l'homme et son environnement naturel</u> ayant une grande signification. Cette catégorie est distincte de celle des périodes de l'histoire de la terre et se rapporte aux processus d'évolution en cours des plantes, des animaux, des formes de terrain, des formes marines et d'eau douce; il s'agit par exemple (a) des processus géologiques tels la glaciation et le vulcanisme, (b) des évolutions biologiques tels les biomes, par exemple la forêt tropicale humide, les déserts et la toundra, (c) de l'interaction entre l'homme et son environnement naturel telle qu'elle se manifeste par des terres cultivées en terrasses	Etre des exemples éminemment représentatifs des <u>processus géologiques en cours</u> , de <u>l'évolution biologique</u> et de <u>l'interaction entre l'homme et son environnement naturel</u> ayant une grande signification. Cette catégorie est distincte de celle des périodes de l'histoire de la terre et se rapporte aux processus d'évolution en cours des plantes, des animaux, des formes de terrain, des formes marines et d'eau douce	Etre des exemples éminemment représentatifs des <u>processus géologiques en cours</u> , de <u>l'évolution biologique</u> et de <u>l'interaction entre l'homme et son environnement naturel</u> ayant une grande signification. Cette catégorie est distincte de celle des périodes de l'histoire de la terre et se rapporte aux processus d'évolution en cours des plantes, des animaux, des formes de terrain, des zones marines et d'eau douce	Etre des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins	Etre des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins
iii	Représenter des <u>phénomènes, formations ou traits naturels uniques, rares ou éminemment remarquables ou de beauté exceptionnelle</u> , tels que les exemples par excellence des écosystèmes les plus importants pour l'homme, les phénomènes naturels (par exemple, rivières, montagnes, chutes d'eau), les visions spectaculaires résultant de grandes concentrations d'animaux, de vastes étendues de végétation naturelle et d'exceptionnelles fusions d' éléments naturels et culturels	Représenter des <u>phénomènes, formations ou particularités naturels éminemment remarquables ou de beauté exceptionnelle</u> , tels que les exemples par excellence des écosystèmes les plus importants, des phénomènes naturels, des visions spectaculaires résultant de grandes concentrations d'animaux, de vastes étendues de végétation naturelle et d'exceptionnelles fusions d'éléments naturels et culturels	Représenter des <u>phénomènes, formations ou particularités naturels éminemment remarquables</u> , tels que les exemples par excellence des écosystèmes les plus importants, des paysages d'une exceptionnelle beauté ou de remarquables fusions d'éléments naturels et culturels	Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle	Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle

iv	Etre des <u>zones abritant des communautés d'espèces animales ou végétales rares ou menacées</u> . Cette catégorie comprend des écosystèmes où existent des concentrations de végétaux et d'animaux présentant un intérêt et une importance universels.	<u>Contenir les habitats naturels les plus importants et les plus représentatifs</u> où survivent des <u>espèces animales ou végétales menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle</u> du point de vue de la science ou de la conservation.	<u>Contenir les habitats naturels les plus importants et les plus représentatifs où survivent des espèces animales ou végétales menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle</u> du point de vue de la science ou de la conservation.	Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation	Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation
----	---	--	---	---	---

Itinerary (including list of mission members and State Party observers)

UNESCO

Kakadu

Mission Itinerary

Members:

Chair: Prof Francesco Francioni
Mr Bernd von Droste
Dr Patricia Parker
Dr John Cook
Dr Patrick Dugan
Dr Roy Green
Prof Jon Altman
Rapporteur: Dr Sarah Titchen

State Party Observers

Ms Sharon Sullivan
Dr Peter Bridgewater

BREAKFAST

- 6.45am Assemble in foyer of Holiday Inn, Darwin to travel to Kakadu National Park by road in minibus
- 7.00am Leave for Kakadu National Park. Greg Miles (Parks Australia joins Mission for trip to Kakadu). Special morning tea at Bark Hut. (may call in to Mamukala)
- 11.45am Check-in at Frontier Lodge and deposit luggage in rooms.
- 12.00pm Lunch at Bowali Visitor Centre.
- 1.00pm Meet representatives of Mirrar for welcome and with Northern Land Council (NLC) for short briefing on the role of the NLC.

Mirrar

- To be advised

Northern Land Council

- To be advised

2.00pm Meet Kakadu National Park Board of Management

Board of Management

- Mick Alderson Chairperson - Murumburr
- Jonathon Nadji Bunidj
- Jacob Nayinggul Manilakarr
- Jessie Alderson Murumburr
- Yvonne Margarula Mirrar Gundjehmi
- Steve Willika Jawoyn
- Bessie Coleman Jawoyn
- Sandy Barrawayl Jawoyn
- Victor Cooper Minitja/Limilngan
- John Hicks Director of Parks North
- John Malligan Tourism Industry Representative

4.30pm Transfer to Jabiru for helicopter overflight of the Jabiluka and Ranger area and the Arnhem escarpment. The following people will accompany the Mission:

- Yvonne Margarula Traditional owner, Mirrar Gundjehmi
- Murray Garde Ms Margarula's Interpreter
- Peter Wellings Manager of Aboriginal Communications for the Environmental Research Institute of the Supervising Scientist (ERISS)
- Bob Cleary Deputy Chief Executive of Energy Resources Australia

5:40pm Land at East Alligator Ranger Station for transfer to Ubirr to view rock art.

- Bill Neidjie (Kakadu Man) Bunidj
- Andrew Turner Chief Ranger, East Alligator District
- Greg Miles Parks Australia

6:50pm Depart Ubirr for Frontier Lodge

Tuesday 27 October - Kakadu

BREAKFAST

7:15am Please complete checkout by this time. Assemble in foyer of the Frontier Lodge to be taken to meetings

7.30am Meetings with Aboriginal traditional owners affected by the Jabiluka mine (including Mirrar and other affected Aboriginal people).

LUNCH Will be provided by the traditional owners

3.30pm Meetings conclude

3.30pm Visit to Environmental Research Institute of the Supervising Scientist (ERISS), Jabiru for briefing by the Supervising Scientist Group (SSG) on environmental issues of Jabiluka and the Ranger mine (for 3 hours)

- Peter Bridgewater Chief Science Adviser and Supervising Scientist
- Arthur Johnston Director, ERISS
- Peter Wellings Manager of Aboriginal Communications, ERISS

DINNER

8.00pm Briefing on legal and management framework for protection of Kakadu in Jim Jim Room, Crocodile Hotel (one hour)

Department of Environment and Heritage

- Ms Sharon Sullivan Head, Australian and World Heritage Group
- Dr Barry Reville Assistant Secretary, World Heritage & Wilderness Branch
- Gerry Morvell Head, Environment Protection Group

Department of Agriculture, Fisheries and Forestry

- Mr Roland Pittar Director Uranium Industries Section

Department of Industry, Science and Resources

- Mr Robin Bryant Assistant Secretary, Energy and Minerals Branch

ACCOMMODATION AT CROCODILE HOTEL, JABIRU IN KAKADU NP

Wednesday 28 October - Kakadu

BREAKFAST

- 7:15am Assemble in foyer of the Crocodile Hotel to be transported to Jabiluka mine site on minibus
- 7.30am Leave for Jabiluka mine site for meeting with environment groups (4.5 hours)
- Group details to be advised
- 12.00pm Meeting concludes, depart mine site for Jabiru
- 12:20pm Arrive at Crocodile Hotel for lunch
- 1.30pm Meeting with Parks Australia staff at Bowali Visitor Centre (2 hours)
- John Hicks Director of Parks North
 - Manfred Haala Kakadu Park Manager
 - Piers Barrow Natural Resource Manager
 - Scott Suridge Operations Manager Park South
 - John DeKoning Operations Manager Park North
 - Fiona Peek Interpretation Officer
 - Maree David Consultant for Cultural Resource Management
 - JoAnn Mitchell Training Officer
 - Ian Irvine Administrative Officer
- 3:30pm Depart for Warradjan Cultural Centre on minibus
- 4:10pm Arrive at Warradjan Cultural Centre -
Mission will be met by :
- Mick Alderson Senior Traditional Owner Murumburr Clan
 - Violet Lawson Traditional Owner Murumburr Clan
- 5.00pm Arrive at Yellow Waters for boat cruise in 20 seat vessel
Accompanied by Mick Alderson, Violet Lawson and Manfred Haala
- 6:30pm Depart Yellow Waters for hotel
- 7:30pm Dinner

ACCOMMODATION AT CROCODILE HOTEL, JABIRU IN KAKADU NP

Thursday 29 October- Kakadu, Kakadu to Darwin

BREAKFAST

- 7:45am Please complete checkout of all Mission members by this time and leave luggage for loading on Mission minibus.
- 8.00am Meet Energy Resources Australia (ERA) representatives in Jim Jim Room at Crocodile Hotel.
- 9:00am Depart for tour of Jabiluka site, concluding at Ranger mine at 1.30pm (includes lunch).
- 10:30am Bus with Mission members luggage departs for Darwin
- 1:30pm Leave Ranger Mine to catch plane to Darwin
- 1.45pm Chartered flight from Jabiru to Darwin
Mission will be met at the Darwin airport by the mini bus and taken to Holiday Inn for check in.
- 3.00pm Roundtable with Northern Territory Government representatives at NT House (up to 3 hours)
- Ms Barbara Singer Assistant Secretary, Environment Protection Division, Northern Territory Department of Lands, Planning and Environment
 - Dr Bill Freeland Deputy Director, Parks and Wildlife Commission of the Northern Territory
 - Neville Jones Director, Northern Territory Office of Aboriginal Development
 - Tony McGill Director, Mines Division, Northern Territory Department of Mines and Energy
- 6.00pm Meeting with Bob Collins regarding KRSIS
- evening Internal meeting of the Mission

Note: Please arrange checkout this evening as it will be an early start Friday morning.

ACCOMMODATION AT HOLIDAY INN – DARWIN

Friday 30 October Darwin to Canberra, Canberra

1:15pm Arrive Canberra and transfer to Parliament House for meeting with the Minister for the Environment and Heritage (your luggage will be taken to the Hyatt Hotel)

2.00pm Meeting with the Minister for the Environment and Heritage at Parliament House

- Senator the Hon Robert Hill

3.00pm Transfer to the Hyatt

3.15pm Roundtable with conservation groups in Oak Room at the Hyatt Hotel

- Ms Yvonne Margarula Gundjehmi Aboriginal Corporation
- Ms Christine Kristopherson Gundjehmi Aboriginal Corporation
- Ms Jacqui Katona Gundjehmi Aboriginal Corporation
- Mr Alec Marr Wilderness Society
- Ms Virginia Young Wilderness Society
- Mr John Hallam Friends of the Earth
- Mr Peter Hitchcock Consultant
- Mr Michael Krockenberger Australian Conservation Foundation

5:15pm Meeting with representatives of ACIUCN and Australia ICOMOS in Oak Rm

ACIUCN

- Mr Roger Lembit President
- Ms Pam Eiser Executive Officer

Australia ICOMOS

- Professor Isabel McBryde, archaeologist, world heritage expert, and expert on joint management with indigenous people of world heritage areas [as member of Uluru-Kata Tjuta Board of Management]
- Ms Jane Lennon, geographer, historian and cultural heritage manager, Australia ICOMOS World Heritage Sub-Committee convenor and expert on the management of natural/cultural landscapes, including world heritage areas
- Ms Sheridan Burke, member of (International) ICOMOS Executive Committee (observer)
- Ms Marilyn Truscott, President, Australia ICOMOS, archaeologist and cultural heritage manager with long experience in indigenous cultural heritage (observer)

6.15pm meeting conclude

7.00pm Drinks for the Mission with the Secretary of the Department of Environment & Heritage, Mr Roger Beale AM in the Murrumbidgee Rm at the Hyatt

Also attending:

- Ms Sharon Sullivan Head , Australian and World Heritage Group
- Mr Stephen Hunter Head, Biodiversity Group
- Mr Colin Griffiths Director of National Parks and Wildlife, Biodiversity Group,
- Mr Peter Vaughan Director of Indigenous Affairs, Department of Prime Minister and Cabinet.
- Mr Rob Butterworth Head, Environment Priorities + Coordination Group
- Dr Arthur Johnston Director ERISS
- Mr Gerry Morvell Head Environment Protection Group
- Mr Daryl King Director, World Heritage Unit

ACCOMODATION AT THE HYATT HOTEL CANBERRA

Saturday 31 October - Canberra

BREAKFAST

8.00am Meeting with Minerals Council of Australia (one hour) in Mt Ainsle Conference Room, Hyatt Hotel Canberra

- Mr Dick Wells Executive Director
- Ms Karen Grady Assistant Director Environment

9.00am Meetings with representatives from academe, Mt Ainsle Conference Room

9:00-10:15am *Cultural Aspects*

Academy of Humanities

- Emeritus Prof John Mulvaney
- Prof Rhys Jones
- Prof Bob Wasson (Observer)

10:15-11:30am *Science Aspects*

Scientific experts

- Prof Bob Wasson Head of Geography Department, Australian National University
- Emeritus Prof Ralph Slatyer Ecosystem Dynamics Group, Research School of Biological Sciences, Australian National University
- Prof Ian White Centre for Resource and Environmental Studies

- Dr Brendan Mackay Senior Lecturer, Department of Geography, Australian National University

Academy of Technological Sciences and Engineering

- Prof Colin Pearson Director, National Centre for Cultural Heritage Science Studies, University of Canberra
- Prof John Richards Deputy Vice Chancellor, Australian National University

LUNCH Working lunch- Hyatt Hotel

1.00pm Meeting with Commonwealth government representatives, including Environment Australia (approximately 3 hours) in the Mt Ainslie Conference Room

Department of the Environment and Heritage

- Ms Sharon Sullivan Head, Australian and World Heritage Group
- Dr Barry Reville Assistant Secretary, World Heritage & Wilderness Branch
- Mr Stephen Hunter Head, Biodiversity Group
- Mr Gerry Morvell Head, Environment Protection Group
- Mr Colin Griffiths Director of National Parks and Wildlife, Biodiversity Group,
- Dr Peter Bridgewater Chief Science Adviser and Supervising Scientist

Department of Prime Minister and Cabinet

- Mr Peter Vaughan First Assistant Secretary, Office of Indigenous Affairs

Department of Agriculture, Fisheries and Forestry

- Mr Roland Pittar Director Uranium Industries Section

Department of Industry, Science and Resources

- Mr Robin Bryant Assistant Secretary, Energy and Minerals Branch

7.00pm Internal meeting of the Mission

Sunday 1 November - Canberra

all day Meeting with Mission Secretariat to continue drafting work in Mt Ainslie Room

LUNCH Working lunch - Hyatt Hotel

5.00pm Travel by Mission members to their country of origin (transfers to Canberra airport can be arranged as required)